



PRSE 2

Plan Régional Santé Environnement

Nord - Pas-de-Calais

2011 - 2014

Ensemble, agissons
sur notre environnement
pour notre santé



Sommaire

Edito	page 3
Contexte et état des lieux	page 4
Méthodologie	page 10
Suivi	page 11
Conclusion	page 11
Thématiques	page 14
Fiches action	page 15

- Fiche action 1 : prévenir les risques auditifs
- Fiche action 2 : réduire les nuisances sonores
- Fiche action 3 : isoler sans confiner
- Fiche action 4 : mutualiser les bonnes pratiques pour la qualité de l'air
- Fiche action 5 : prévenir les pollutions à l'intérieur des établissements recevant du public
- Fiche action 6 : lutter contre l'habitat indigne
- Fiche action 7 : promouvoir le métier de conseiller médical en environnement intérieur
- Fiche action 8 : la ville durable pour tous
- Fiche action 9 : promouvoir une démarche développement durable dans la filière alimentation
- Fiche action 10 : le jardin, objet de promotion de la santé
- Fiche action 11 : développer les circuits alimentaires de proximité
- Fiche action 12 : reconquérir les terrains pollués
- Fiche action 13 : faciliter l'accès aux données environnementales
- Fiche action 14 : gérer les risques sanitaires dans les zones prioritaires
- Fiche action 15 : accompagner les associations et les bénévoles dans leurs actions de sensibilisation et d'information
- Fiche action 16 : améliorer les connaissances en santé environnement

Annexes	page 49
---------	---------

- PRSE 1 : les 22 actions
- PNSE 2 : les 16 fiches actions
- Synthèse des animateurs
- Liste des participants
- Lexique

Edito

La santé constitue une source essentielle de la qualité de la vie. Alors que nous publions le deuxième Plan régional santé environnement, il nous semble important de le rappeler : « la santé est un état de bien-être physique, mental et social complet et non seulement l'absence de maladies ou d'infirmité » (OMS, 2006).

Un environnement de qualité contribue à notre santé.

Améliorer la qualité des milieux (eau, air, sols), réduire les pollutions et les nuisances (bruit, insalubrité...), agir sur les changements environnementaux sont autant de moyens de maîtriser les facteurs hérités de notre histoire économique et sociale.

Nous pouvons favoriser de meilleures conditions sanitaires en agissant individuellement et collectivement à notre niveau sur les expositions environnementales.

Les questions de santé environnementale posent des problèmes bien complexes, face auxquels les scientifiques ont des difficultés à répondre, comme les pouvoirs publics et les usagers.

Investir dans les connaissances est donc nécessaire pour bien mesurer les relations et les influences entre l'homme et son environnement.

De la conférence de santé de 1999 au premier Plan régional santé environnement 2005-2009 (PRSE1) en passant par le Programme régional d'action en santé environnement 2000-2006 et le volet Santé environnement du Plan régional de santé publique 2006-2008, des progrès notables ont été obtenus. Le PRSE1 a ainsi permis de réduire les émissions industrielles et toxiques de la région, de 80% pour celles dûes au plomb ou encore aux dioxines. Les efforts de ce plan sont à poursuivre, tant les attentes exprimées par la population sont nombreuses.

Le PRSE2 est le fruit d'une volonté partagée des services déconcentrés de l'Etat, de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil régional d'œuvrer en commun sur des priorités de santé publique spécifiquement liées à l'environnement du Nord-Pas de Calais.

Cette démarche est cohérente avec le deuxième Plan national santé environnement adopté en juin 2009. Ce dernier s'inscrit dans la dynamique du Grenelle de l'environnement et dans l'esprit de la loi de santé publique du 9 août 2004.

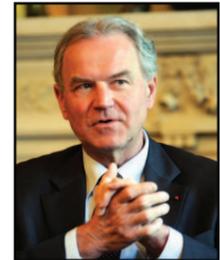
Ses deux axes forts sont :

- la réduction des inégalités environnementales,
- la réduction des expositions responsables des fortes pathologies.

L'élaboration du PRSE2 a été conduite en toute transparence, avec la mobilisation des acteurs locaux en santé environnement, et à la faveur d'une consultation publique. Il se décline en 16 actions, regroupées en 6 axes prioritaires : « points noirs environnementaux », « qualité de l'air », « qualité de l'alimentation », « expositions domestiques », « habitat » et « connaissances ». Nous remercions vivement l'ensemble des personnes ayant contribué à ces travaux.

Il s'agit de donner ensemble une impulsion nouvelle à l'action publique, par l'expertise, un effort de formation et d'information.

Notre environnement, notre qualité de vie comme notre santé ont besoin de tous et de chacun.



Dominique Bur
Préfet de la région
Nord - Pas-de-Calais



Daniel Percheron
Sénateur du Pas-de-Calais
Président du Conseil régional
du Nord - Pas-de-Calais



Daniel Lenoir
Directeur Général
de l'Agence régionale de santé
du Nord - Pas-de-Calais

Contexte et état des lieux



« La qualité de l'environnement influe-t-elle sur la santé ? » : ceci n'est plus aujourd'hui une interrogation mais bel et bien un constat mis en évidence par de nombreuses études. Il est prouvé que des expositions à des substances polluantes même à des doses faibles, peuvent avoir des effets néfastes sur la santé.

Les enjeux de la santé

environnementale

- L'air que nous respirons, à l'extérieur
- comme à l'intérieur des locaux, l'eau et les aliments que nous ingérons, le bruit auquel nous sommes exposés, influent de manière plus ou moins directe sur notre santé.
- Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), « la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement ».
- Les facteurs de risques ne sont certainement pas encore tous identifiés, et les développements technologiques peuvent faire émerger des risques nouveaux dont les effets ne sont pas encore complètement maîtrisés (nanotechnologies, ondes magnétiques...).
- Aussi, les développements de la recherche en santé environnementale doivent être régulièrement revisités pour fournir des données objectivées par la méthode scientifique.
- Une pathologie résulte fréquemment d'une exposition à plusieurs facteurs. Cette difficulté méthodologique nécessite donc de mieux connaître les risques tout en mettant en place les actions adaptées. En revanche, dès lors que les éléments d'évaluation du risque sont suffisamment probants, il s'agit d'accroître les mesures de prévention et de surveillance.
- Il est également primordial de développer une relation de confiance avec le grand public. Cela passe par l'information sur la nature des risques potentiels, l'état des connaissances et les actions menées, ainsi que par le recueil et le traitement des informations émanant du public.

Du contexte international

au contexte régional

Le contexte international

- Dès 1989, l'OMS - région Europe - a initié le principe de la tenue de conférences ministérielles consacrées aux relations entre l'environnement et la santé. C'est à l'occasion de la conférence de Francfort en 1994 que les États-membres ont décidé de l'élaboration de Plans nationaux d'action en santé environnement, s'appuyant sur un état des lieux dressé par l'OMS « Concern for Europe's Tomorrow ».
- En juin 2003, la Commission européenne a adopté la stratégie SCALE : améliorer la prise de conscience de la relation existant entre l'environnement et la santé, plus particulièrement des enfants afin de :
 - réduire, au niveau de l'Union européenne, les contraintes que les facteurs environnementaux font peser sur la santé,
 - identifier et prévenir les nouvelles menaces sanitaires dues à des facteurs environnementaux,
 - renforcer la capacité de l'Union européenne à légiférer dans ce domaine.
- L'Union européenne a ensuite élaboré un plan d'action communautaire en matière de santé environnementale où le rôle des régions est largement mis en avant. Lors de la conférence de Parme de mars 2010, les ministres ont en particulier relancé une stratégie santé-environnement sur la protection des enfants et sur la prévention de l'impact sanitaire dû au changement climatique.

Le contexte national

Une prise de conscience progressive

- La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) du 30 décembre 1996 est un tournant dans la prise en compte de la dimension sanitaire de l'environnement. Cette loi repose sur une vision nouvelle des politiques publiques en matière de qualité de l'air.
 - Il s'agit de s'inscrire dans une politique environnementale et sanitaire, avec l'affirmation d'un droit nouveau, celui « reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ».
 - Elle vise à mettre l'accent sur la prévention, avec une invitation « à économiser et à utiliser rationnellement l'énergie ».
 - Elle cherche à donner un véritable ancrage territorial aux politiques de qualité de l'air au travers à la fois des

Plans régionaux de la qualité de l'air (PRQA), mais aussi des Plans de protection de l'atmosphère (PPA) et des Plans de déplacements urbains (PDU).

Par ailleurs, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004, relative à la politique de santé publique, définit comme l'un des dix domaines concernés par la politique de santé de la Nation : « l'identification et la réduction des risques éventuels pour la santé liés à des facteurs d'environnement et des conditions de travail, de transport, d'alimentation ou de consommation de produits et de services susceptibles de l'altérer ». Elle a classé la santé environnementale comme l'une des cinq priorités stratégiques pour les années 2004-2008 au même titre que le cancer, la violence routière, le handicap et les maladies rares. De façon conjointe, les ministères chargés de la santé, de l'écologie et du développement durable, ainsi que du travail ont manifesté le désir d'une approche globale et systémique de la santé environnementale déclinée au niveau régional dans un plan quinquennal.

Le premier Plan national santé-environnement

À l'issue d'une large consultation de la société civile et des organismes experts, le gouvernement adopte en juin 2004 le premier Plan national santé environnement (PNSE1). Il identifie les actions que le gouvernement a décidé de mettre en œuvre pour la période 2004 - 2008, en vue de réduire les atteintes à la santé liées à la dégradation de notre environnement. Il s'agit également de répondre aux interrogations des Français sur les conséquences sanitaires à court et moyen termes de l'exposition à certaines pollutions de leur environnement en améliorant la connaissance, la prévention et la maîtrise des risques sanitaires liés à des facteurs environnementaux. Ce plan d'actions est la réponse de la France aux engagements pris au niveau international lors des conférences interministérielles organisées par l'OMS.

Le PNSE1 comporte 45 actions à mettre en place pour améliorer la connaissance, la prévention et la maîtrise des risques sanitaires liés à des facteurs environnementaux. Trois objectifs prioritaires sont alors fixés :

- garantir un air et une eau de bonne qualité (5 actions),
- prévenir les pathologies d'origine environnementale et notamment les cancers (3 actions),
- mieux informer le public et protéger les populations sensibles (4 actions).

Une évaluation à mi-parcours du PNSE1 a été menée entre mai 2006 et juin 2007 conformément aux engagements du gouvernement.

À ce stade, plus de 60% des actions avaient un avancement conforme aux prévisions. À l'issue de cette démar-

che, il a été proposé de faire du PNSE1 une politique publique pérenne.

Le PNSE1 a ainsi permis l'émergence de la thématique santé-environnement et sa prise en compte par l'ensemble de la société. En 2007, le baromètre santé-environnement de l'INPES indiquait que plus d'un tiers (36%) de la population avait déjà entendu parler du PNSE1.

Des résultats concrets ont été obtenus sur la période 2004-2008, parmi lesquels :

- une réduction des émissions atmosphériques industrielles en cadmium, plomb, benzène, dioxine et chlorure de vinyle monomère comprise entre 50 et 85% ;
- le renforcement de la lutte contre la légionellose, avec une baisse de l'ordre de 20% des cas recensés entre 2005 et 2008 ;
- des procédures de protection engagées ou réalisées sur près de 75% des captages d'eau potable ;
- le lancement d'enquêtes de grande ampleur sur la qualité de l'air dans les logements et dans les écoles et la proposition de premières valeurs guides par l'ANSES pour certains polluants présents dans l'air intérieur (formaldéhyde, monoxyde de carbone et benzène) ;
- l'impulsion d'autres plans gouvernementaux comme le Plan de santé au travail en 2005 ou le Plan radon en mars 2006 ;
- la création de l'Observatoire des résidus de pesticides le 28 juin 2006 et le soutien à la publication du Plan interministériel de réduction des pesticides et du plan écophyto 2018 en septembre 2008 par le ministère de l'agriculture et de la pêche ;
- le soutien au règlement REACH, adopté par le parlement européen le 13 décembre 2006 et le renforcement des capacités d'évaluation des risques sanitaires des substances chimiques dangereuses ;
- l'élaboration d'un programme de travail national fixant une liste de 20 substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) prioritaires, permettant d'engager les travaux d'adaptation de la réglementation en milieu de travail ;
- le financement, entre 2005 et 2007 de 114 projets de recherche en santé-environnement, pour un montant global d'environ 25,4M€ par l'Agence nationale de la recherche (ANR) ;
- la création du site portail en santé-environnement-travail par l'ANSES.

Dans la continuité du PNSE1, chaque région a élaboré un Plan régional santé environnement (PRSE) qui inscrit les grandes actions du plan en fonction de ses particularités régionales.



Les avancées du Grenelle de l'environnement et le Plan national de santé-environnement 2

Dans la logique du principe de précaution, le droit de chacun « à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé » est inscrit dans la Constitution française via la Charte de l'environnement.

En 2007, le groupe de travail n° 3 « Instaurer un environnement respectueux de la santé » du Grenelle de l'environnement a posé six axes fondateurs : le principe de précaution, le principe de substitution, la prise en compte explicite de la politique environnementale en tant que composante d'une politique de santé avec un lien fort entre santé environnementale et santé de l'éco-système, la nécessité d'une gouvernance et d'une démocratie participative et enfin le principe du pollueur-payeur. Ces principes sont traduits en quatre mesures impliquant les professionnels de la santé, de l'environnement, les acteurs économiques, les collectivités territoriales et les citoyens :

- ☞ s'assurer d'une cohérence d'action globale visant à définir une harmonie entre environnement et santé humaine,
- ☞ réduire drastiquement l'émission et la dispersion dans les milieux, des polluants connus pour leur caractère nocif pour la santé,
- ☞ prévenir ou anticiper les risques liés aux produits, aux techniques et aux modifications de l'environnement,
- ☞ renforcer et partager les connaissances dans le domaine des liens entre la santé et l'environnement.

Ces quatre mesures sont déclinées en 16 objectifs (à consulter sur www.legrenelle-environnement.fr).

Par nature, les questions de santé environnementale concernent l'ensemble de la population et impliquent de nombreux acteurs : associations de protection de l'environnement, de malades et de victimes, partenaires sociaux ; de nombreux ministères (développement durable, santé, travail, agriculture, économie...) et de nombreuses agences et équipes de recherche.

Élaboré en collaboration avec l'ensemble de ces parties prenantes, le deuxième Plan national santé environnement (PNSE2) décline les engagements du Grenelle de l'environnement en matière de santé-environnement. Il a pour ambition de donner une vue globale des principaux enjeux et de caractériser et hiérarchiser les actions à mener pour la période 2009-2013. Il s'inscrit également dans la continuité des actions portées par le PNSE1.

La deuxième phase d'actions est aujourd'hui engagée autour de deux axes clés :

- ☞ la réduction des expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé,
- ☞ la réduction des inégalités environnementales liées à

l'âge, à l'état de santé, au contexte socio-économique, à la zone d'habitation (inhomogénéité des altérations de l'environnement sur le territoire).

À l'échelle régionale, le PRSE2 est la déclinaison du PNSE2 ; il met l'accent sur les priorités régionales, tout en restant cohérent avec les plans d'actions thématiques nationaux (plan nutrition santé, plan santé travail, plan climat, plan écophyto,...).

Le contexte régional

L'impact de l'environnement sur la santé des habitants du Nord - Pas-de-Calais est très ancienne. Cette exposition à un environnement dégradé remonte à une histoire économique et sociale qui a fortement marqué la région au cours de ces deux derniers siècles au regard des éléments suivants :

- ☞ la densité de la population et une urbanisation intensive et extensive,
- ☞ l'importance des flux de transports de personnes et de marchandises,
- ☞ un passé industriel qui a marqué et façonné le territoire (friches, sites et sols pollués) et une activité actuelle qui reste importante,
- ☞ l'imbrication des habitats avec les industries à risque et les voies de transport,
- ☞ le morcellement du territoire par les réseaux de circulation des biens et des hommes qui menace la biodiversité et les milieux naturels,
- ☞ une situation sanitaire, économique et sociale toujours très défavorable par rapport à la moyenne nationale : un taux de chômage de près de 13%, soit environ trois points au-dessus de la moyenne nationale – une mortalité prématurée (avant 65 ans), toutes causes supérieures à la moyenne nationale de 33,6% pour les hommes et de 27,7% pour les femmes.

La région Nord - Pas-de-Calais s'est organisée pour faire face à ce constat à travers plusieurs dispositifs.

Le Programme régional d'action en santé-environnement 2000-2006 : un dispositif précurseur

La région a payé et paye encore un lourd tribut lié à son passé industriel. Celui-ci a modelé la géographie de son territoire, l'habitat et les caractéristiques sociales et économiques de ses habitants.

Le regroupement d'industries lourdes a également favorisé la concentration de nombreuses nuisances. Elles se traduisent aujourd'hui par la présence, sur notre territoire régional, d'environ la moitié des friches industrielles et de 15% des sites pollués de France.

Ces industries, qui ont nécessité une main-d'œuvre importante, ont également favorisé, très logiquement, un habitat ouvrier dense dont les corons et courées sont des symboles. Ces logements sont anciens et parfois insalubres. La conséquence des caractéristiques de cet habitat est la présence, plus fréquente qu'ailleurs, de problèmes liés au saturnisme ou aux intoxications au monoxyde de carbone.

Fort de ce constat, le Conseil régional a lancé dès 1999 une réflexion sur les enjeux de santé-environnement. Cette démarche participative (486 personnes inscrites aux différents groupes de travail) a abouti, suite aux conclusions des États généraux de la santé et de la Conférence régionale de santé, à la mise en œuvre d'un contrat de plan État-Région pour apporter une réponse coordonnée en terme d'amélioration de la santé de la population : le Programme régional d'action en santé environnement (PRASE).

Développé entre 2000 et 2006, il est le fruit de la volonté commune du Conseil régional Nord - Pas-de-Calais et de l'État de s'investir dans le domaine de la santé. Une centaine d'actions a ainsi été financée dans le cadre d'appels à projets annuels regroupés autour de quatre axes définis comme prioritaires :

- ☞ lutte contre les intoxications au monoxyde de carbone,
- ☞ lutte contre le saturnisme infantile,
- ☞ lutte contre l'habitat insalubre,
- ☞ évaluation et gestion des risques sanitaires à proximité des sites pollués.

Suite à la publication du premier plan national santé-environnement pour la période 2004-2008, le PRASE a laissé place au premier Plan régional santé-environnement.

Le Plan régional santé-environnement 2005-2009 : une déclinaison du 1^{er} plan national

Afin de décliner le PNSE1 en région, l'État a élaboré en 2005 un plan régional (PRSE1).

Ce plan, intégré au Plan régional de santé publique (PRSP), a constitué un support de la politique de santé environnementale en Nord - Pas-de-Calais.

L'élaboration du PRSE1 s'est appuyée sur un comité de pilotage associant les services de l'État, le Rectorat ainsi que des établissements publics (ADEME, Agence de l'Eau Artois Picardie) et la CRAM.

Pour chacune des actions, un ou plusieurs services « animateur » a été chargé du suivi spécifique en collaboration avec les différents partenaires concernés.

Ainsi, sur les 26 actions susceptibles d'être déclinées dans la région, 22 ont été retenues (voir annexe).

Deux groupes de priorité ont été définis :

- ☞ priorité 1 : action prioritaire nécessitant un dispositif

renforcé de mise en œuvre et devant être engagée dès maintenant en raison des spécificités régionales marquées (17 actions),

- ☞ priorité 2 : action pertinente ne nécessitant pas un dispositif renforcé de mise en œuvre (5 actions).

Une « fiche action » précisait pour chaque action déclinée régionalement, les enjeux et objectifs de l'action, les modalités concrètes de mise en œuvre, avec les échéances associées, les acteurs concernés, les principaux partenaires et les indicateurs de suivi.

Quelques exemples de résultats obtenus lors du PRSE1

- ☞ Action 1 : réduire de 50% l'incidence de la légionellose à l'horizon 2008
 - réduction de 21% de l'incidence entre 2005 et 2008
 - diminution de 5% du nombre de tours aéro-réfrigérantes
 - plus des trois quarts des établissements scolaires publics du second degré sensibilisés
- ☞ Action 7 : réduire les émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle
 - diminution des émissions suivantes (chiffres 2007) : benzène (82% par rapport à 2001), plomb (77% par rapport à 2000), cadmium (76% par rapport à 2000), dioxines (62% par rapport à 2000), monochlorure de vinyle (36% par rapport à 2001) et mercure (52% par rapport à 2000)
- ☞ Action 10 : améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions ponctuelles et diffuses
 - plus de 85% des sites de forages protégés par DUP en 2008
- ☞ Action 13 : diminuer les risques liés à la baignade
 - 100% des sites autorisés de baignade conformes en 2008
- ☞ Action 28 : protéger les adolescents des risques dus à la musique amplifiée
 - mise en place des concerts éducatifs « Peace and Love » dans les établissements scolaires : 19 concerts durant la durée du PRSE 1
 - plus de 200 établissements diffusant de la musique amplifiée contrôlés



Le volet santé-environnement du Plan régional de santé publique 2006 – 2008 :

une continuité inscrite dans la loi

La loi de santé publique de 2004 impose la définition de Plans régionaux de santé publique et de leur dispositif de mise en œuvre : les Groupements régionaux de santé publique (GRSP). Ils sont constitués a minima de l'État et de l'Assurance maladie et ouverts à la représentation des collectivités territoriales.

Pour ce qui les concerne, le Conseil régional et les deux Conseils généraux, n'ayant pas adhéré au GRSP, ont signé une charte de partenariat définissant des objectifs partagés d'amélioration de la santé des habitants du Nord - Pas-de-Calais.

Néanmoins, dans la continuité des travaux engagés depuis le CPER 2000 - 2006, il a été décidé entre le GRSP et la Charte des collectivités, de rédiger ensemble, et donc de partager, les objectifs du Plan régional de santé publique.

Le but du volet santé environnement du PRSP est d'améliorer l'état de santé de la population en préservant, voire en améliorant, son environnement et particulièrement tous les lieux de vie.

L'organisation sanitaire partenariale actuelle : vers une autonomie dans la coordination

Depuis 2010, l'ARS, le Conseil régional et les collectivités territoriales affichent leurs objectifs propres et les déclinent dans des appels à projets distincts. Une coordination est néanmoins mise en place pour dégager une vision partagée de ce qui se fait en matière de santé publique sur les territoires du Nord - Pas-de-Calais.

Enfin, un certain nombre de domaines abordés dans le PNSE2 ne sont pas couverts par le PRSE2, mais font l'objet de plans distincts :

☞ les risques liés aux produits phytosanitaires : le Plan Ecophyto 2018, qui s'inscrit dans l'objectif de réduction des substances toxiques dans l'air et dans l'eau se déploie dans la région Nord - Pas-de-Calais.

☞ les risques liés au travail : le deuxième Plan santé au travail 2010-2014 (PST2) recherche des synergies avec l'ensemble des plans de santé publique, dont le PNSE2. Le deuxième Plan régional de santé au travail (PRST2) s'inscrit dans ce cadre. Il identifie les principaux risques et

nuisances présents à la fois dans l'environnement et dans les activités professionnelles, ainsi que les populations et secteurs concernés.

Les principales actions du PRST2 qui font le lien entre la santé environnementale et la santé au travail sont les suivantes :

☞ Action 1.3. Décloisonner l'approche des problèmes de santé,

☞ Action 2.1 : Prévenir les cancers professionnels et les risques liés à l'utilisation de produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes, toxiques pour la Reproduction),

☞ Action 2.2. : Prévenir les risques liés à la présence d'amiante dans les bâtiments,

☞ Action 2.4. : Prévenir les risques liés au bruit,

☞ Action 3.1 : Mener des actions ciblées dans les secteurs à risques (secteur du BTP, agriculture, sites Seveso seuil haut).

Des coopérations étendues sont d'ores et déjà engagées dans le domaine de la santé au travail. Elles associent les services de l'État et l'ARS, le Conseil régional, la CAR-SAT, la Mutualité sociale agricole, les Services de santé au travail, l'OPPBTP, l'ARACT, l'ISTNF, le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur et l'Observatoire régional de santé au travail.

Le futur Projet régional de santé (PRS) de l'ARS devrait éclairer et développer les articulations entre ces plans et le PRSE2.



Méthodologie



Pour élaborer le PRSE2, il était nécessaire que les services déconcentrés de l'État, l'ARS et le Conseil régional définissent une organisation efficace du travail et s'entourent d'experts capables d'analyser les spécificités régionales et de proposer des solutions adaptées.

L'expérience du premier plan a mis en évidence la faiblesse du partenariat avec les associations et l'insuffisance d'outils de pilotage. L'élaboration du deuxième PRSE a donc tiré profit de ces enseignements.

Une démarche partenariale régionale

Les travaux du PRSE2 ont été lancés en région Nord - Pas-de-Calais le 12 novembre 2009. Cette manifestation a été la première étape du processus d'élaboration du plan en exposant les objectifs du projet et la méthodologie employée aux cinq collèges du Grenelle de l'environnement : État, collectivités territoriales, associations, partenaires sociaux et experts régionaux.

Suite à cette réunion de présentation des enjeux et des besoins régionaux, 170 acteurs locaux du monde de la santé-environnement ont répondu favorablement à l'invitation du Préfet de région et le président du Conseil régional. Ils ont ainsi participé dans un esprit partenarial à la réflexion, au processus d'élaboration du plan et aux propositions d'actions. Après sa création au 1^{er} avril 2010, le directeur général de l'ARS a rejoint le co-pilotage.

Le comité de pilotage

Comme le préconisait la circulaire nationale, une instance décisionnelle, le comité de pilotage (COFIL), présidé par l'État et l'ARS ainsi que le Conseil régional, a été mis en place. Il s'est réuni à plusieurs reprises afin d'orienter les travaux et de retenir un projet de plan sur la base des travaux des groupes de travail d'une part, et du comité de liaison, d'autre part.

4 groupes de travail

Dès le départ du processus d'élaboration, il est apparu primordial de le concevoir avec le souci de trouver une synergie forte entre les différents partenaires en réponse à des préoccupations locales dominantes en santé-environnement. Constitué en fonction de thématiques choisies selon des spécificités régionales, chaque groupe de travail était animé par un binôme associant un représentant des membres du co-pilotage et un expert reconnu :

✳ Monsieur Robert BREHON pour le groupe « Qualité de l'alimentation »,

✳ Madame le Professeur Isabelle ROUSSEL pour

le groupe « Qualité de l'air intérieur et extérieur »,

✳ Monsieur le Professeur Paul FRIMAT pour le groupe « Expositions domestiques et professionnelles »,

✳ Monsieur le Professeur Jean-Marie HAGUENOER pour le groupe « Points noirs environnementaux ».

De janvier à juin 2010, les groupes de travail se sont réunis trois à quatre fois. Ces six mois ont été nécessaires pour faire un état des lieux et voir émerger des orientations. Grâce aux acteurs régionaux du monde de la santé-environnement ayant participé aux quatre groupes de travail, des propositions concrètes d'actions ont été formulées selon un mode concerté de partage d'expériences et de bonnes pratiques.

Les groupes de travail ont rendu au COFIL la synthèse de leurs travaux en juillet 2010 selon six thématiques :

- ✳ Points noirs environnementaux
- ✳ Qualité de l'air
- ✳ Qualité de l'alimentation
- ✳ Expositions domestiques
- ✳ Habitat
- ✳ Connaissance

C'est sur cette nouvelle base que le PRSE2 a été élaboré par le comité de liaison.

Le comité de liaison

Composé de membres de la préfecture, des services déconcentrés de l'État en région (DRAAF, DIRECCTE et DREAL), de l'ARS et du Conseil régional (Service santé et direction de l'environnement), le comité de liaison a été la cheville ouvrière du Plan. En fonction de l'actualité, il s'est réuni jusqu'à deux fois par mois afin de coordonner les réflexions ainsi que les actions des groupes de travail, d'échanger sur l'état d'avancement des travaux et de les ajuster. Le comité de liaison a également rédigé le projet de PRSE 2 et préparé les réunions du COFIL.

Garants de la cohérence des actions durant l'élaboration du Plan, les membres du comité de liaison assureront également la coordination de leur mise en œuvre notamment dans le cadre du Comité de suivi.

Une démarche participative

Après un an de réflexion et de travaux, il est apparu essentiel de présenter les actions que l'État, ses services déconcentrés, l'ARS et le Conseil régional envisageaient de mener. Ces derniers ont choisi en novembre 2010 de restituer ces projets au cours de la 1^{ère} Conférence régionale en santé environnement (CRSE) où l'ensemble des acteurs ayant participé aux groupes de travail étaient présents.

Cette conférence a permis également de lancer la consultation publique du projet d'actions par Internet.

L'objectif de cette consultation était multiple :

- ✳ informer des actions,
- ✳ partager et compléter les fiches actions,
- ✳ identifier des opérateurs.

C'est la raison pour laquelle une consultation la plus large possible a été souhaitée et ouverte à tous les citoyens. Relayée par la presse régionale, ces derniers ont pu laisser leurs observations pendant un mois et demi. Les résultats de la consultation ont été analysés par le comité de liaison et pris en compte dans les travaux.

Ainsi, les objectifs d'informer des actions et d'identifier des opérateurs ont été atteints. À ce titre, il a été souligné que les actions santé-environnement déjà existantes n'étaient pas assez promues et souffraient d'un déficit de communication.

Les contributeurs témoignent de leur intérêt pour les actions proposées et les opérateurs connus ont confirmé la pertinence des opérations envisagées. En revanche, il s'avère que leur contribution n'a pas apporté de plus-value à la rédaction des fiches.

Les principaux chiffres de la consultation publique

- ✳ 3005 connexions pour 4 447 pages consultées,
- ✳ 216 connexions ont donné lieu à enregistrement,
- ✳ 53 personnes ont laissé des commentaires et /ou le souhait d'être mobilisés sur les actions qui seront mises en place :
 - 7 acteurs de santé
 - 11 associations
 - 4 collectivités territoriales
 - 2 entreprises
 - 20 particuliers
 - 2 services de l'État
 - 7 autres (journalistes, retraités, étudiants...)
- 32 issues du Nord / 21 du Pas-de-Calais
- 40 personnes interrogées ont émis le souhait de participer aux actions.



Afin d'examiner de façon régulière les résultats des actions sur la période 2011 à 2014, un comité de suivi est mis en place. Il veille au bon déroulement des travaux entrepris.

Gouvernance et rôle des instances

La gouvernance du suivi du PRSE2 a pour priorité le maintien de la cohésion et de la mobilisation des acteurs autour des objectifs du plan.

Elle est formée des instances constituées lors de l'élaboration du programme d'actions : la Conférence régionale de santé environnement (CRSE) et le Comité de pilotage (COPIL).

La CRSE est le lieu de concertation et d'arbitrage des partenaires régionaux en santé-environnement. Elle tient son assemblée au moins une fois par an afin de délibérer des orientations du PRSE2. Si nécessaire, elle autorise un réajustement des programmes d'actions au vu des résultats obtenus.

Le COPIL, réunissant les représentants des services de l'État, de l'ARS et du Conseil régional organise le suivi du PRSE2. Il évalue au moins deux fois par an la performance du dispositif de suivi des actions et en rend compte à la CRSE. Il s'appuie sur les conclusions et les propositions formulées par un Comité de suivi dont il a désigné les membres. Ces derniers ont pour mission de capitaliser les données produites et d'en considérer les conditions de production (collecte, communication et publication).

Production des données

La production des données témoigne de la responsabilité des acteurs du PRSE2 et participe aux prises de décisions des instances de suivi du PRSE2.

La réalisation de chaque action fait l'objet d'un pilotage identifié. Les pilotes sont tenus d'apprécier périodiquement la progression de l'ensemble des indicateurs attachés aux opérations qui composent l'action. Ils font état de leurs analyses auprès des membres du Comité de suivi par l'intermédiaire de tableaux de bord.

Communication

Les bilans des travaux du PRSE2, intermédiaires et finaux, seront réalisés et validés en réunions du CRSE.

Leur diffusion auprès du public sera assurée notamment par l'intermédiaire des portails internet des institutions partenaires.

Conclusion

La collaboration de très grande qualité au PRSE2 des différents acteurs du monde de la santé-environnement en région Nord - Pas-de-Calais a concouru à la prise en compte des spécificités et des enjeux régionaux, géographiques, démographiques et sociaux. Cette démarche partenariale dans un cadre concerté est un gage de réussite et de garantie d'efficacité de ce futur Plan.

Par ailleurs, il faut souligner qu'un certain nombre de domaines ne sont pas couverts par le PRSE2 comme par exemple la santé au travail. Ce choix est justifié par l'élaboration en parallèle d'un certain nombre de plans. Par conséquent, une articulation se fera entre

le PRSE2 et notamment le deuxième Plan régional de santé au travail, le plan écophyto 2018 ainsi que le futur Projet régional de santé.

Les thématiques

Points noirs environnementaux

L'identification et la gestion des points noirs environnementaux constituent des engagements forts du deuxième Plan national santé environnement. En effet, la dégradation du cadre de vie fait naître des menaces pour la santé publique. Afin de mieux cibler l'action des pouvoirs publics et prévenir les populations des risques encourus, les acteurs régionaux concernés doivent se mobiliser. L'objectif est de détecter et d'investiguer les zones d'inégalités environnementales sur le territoire pour en évaluer les effets sanitaires, définir et mettre en œuvre les mesures adaptées de remédiation.

Fiches associées

- N° 2 : Réduire les nuisances sonores
- N° 12 : Reconquérir les terrains pollués
- N° 13 : Faciliter l'accès aux données environnementales
- N° 14 : Gérer les risques sanitaires dans les zones prioritaires

Qualité de l'air

La qualité de l'air a de nombreux effets sur la santé humaine, mais affecte surtout l'appareil respiratoire et l'appareil cardiovasculaire. Les réactions individuelles aux polluants atmosphériques varient selon le type d'agent auquel les personnes sont exposées, le degré d'exposition, ainsi que l'état de santé et le patrimoine génétique de la personne. Il est important d'observer, qu'il s'agisse des maladies cardiovasculaires ou respiratoires, que la prévalence est plus élevée dans la région Nord - Pas-de-Calais que dans l'ensemble de l'hexagone, conséquence des conditions climatiques régionales, de la pollution ambiante et/ou de situations médico-sociales préoccupantes. La qualité de l'air de nos environnements intérieurs (habitation, transports, travail, ...) a plus d'impact sur notre santé que la qualité de l'air extérieur.

Fiches associées

- N° 3 : Isoler sans confiner
- N° 4 : Mutualiser les bonnes pratiques pour la qualité de l'air
- N° 5 : Prévenir les pollutions à l'intérieur des établissements recevant du public
- N° 6 : Lutter contre l'habitat indigne
- N° 7 : Promouvoir le métier de conseiller médical en environnement intérieur

Expositions domestiques

Nous passons environ 50% de notre temps à domicile. Les sources de pollution à l'intérieur d'un logement sont nombreuses et les agents responsables peuvent prendre plusieurs formes : produits chimiques, agents biologiques (bactéries, champignons...) ou encore physiques (bruit, fibres en suspension dans l'air, champs électromagnétiques...).

De manière générale, dans les logements, un certain nombre d'effets sur la santé sont rapportés. La plupart sont non spécifiques : problèmes allergiques et/ou respiratoires, manifestations inflammatoires, irritatives ou infectieuses, symptômes cardiovasculaires ou neurologiques.

De plus, certains polluants trouvés à l'intérieur des locaux sont cancérigènes certains ou probables : tabac, amiante, formaldéhyde, fibres de verre....

Fiches associées

- N° 1 : Prévenir les risques auditifs
- N° 7 : Promouvoir le métier de conseiller médical en environnement intérieur

Habitat

Les conditions d'habitat (aménagement urbain, qualité des logements) impactent directement la santé de la population et jouent un rôle majeur dans les capacités d'intégration sociale d'un individu ou d'une famille. Le Nord - Pas-de-Calais est particulièrement concerné par ces problématiques.

L'objectif du PRSE est de renforcer le dispositif de lutte contre l'habitat indigne en intégrant de nouvelles composantes telles que la qualité de l'air intérieur et la précarité énergétique. En parallèle, il est indispensable d'agir aujourd'hui pour demain en sensibilisant les professionnels de l'aménagement du territoire à la prise en compte des aspects santé dans leurs projets.

Fiches associées

- N° 6 : Lutter contre l'habitat indigne
- N° 7 : Promouvoir le métier de conseiller médical en environnement intérieur
- N° 8 : La ville durable pour tous

Qualité de l'alimentation

L'alimentation est un des premiers facteurs de santé. Dans certains cas, elle peut entraîner des effets pathologiques. Les prises de repas, plus ou moins rapides et déséquilibrées, n'en sont pas les seules causes. L'aliment, aussi bien celui issu de l'agriculture que du jardinage, subit les pollutions du milieu dans lequel il est produit et peut en transmettre des effets vers le consommateur.

Il devient nécessaire de reconsidérer notre alimentation dans toutes ses dimensions : les modes de production, de transformation et de commercialisation, ses propriétés, les choix alimentaires, le goût et le plaisir qu'elle procure et la convivialité qu'elle rend possible.

Les défis relatifs à notre alimentation visent autant les déterminants sociaux et environnementaux que l'importance d'agir sur ces derniers pour améliorer la santé de tous.

Fiches associées

- N° 9 : Promouvoir une démarche de développement durable dans la filière alimentation
- N° 10 : Le jardin, objet de promotion de la santé
- N° 11 : Développer les circuits alimentaires de proximité

Connaissances

Le développement durable, la protection de l'environnement et ses liens avec la santé constituent aujourd'hui des préoccupations essentielles, tant pour les citoyens, les pouvoirs publics, que pour les entreprises privées ou le secteur associatif.

Mais comment mieux connaître et faire connaître la santé environnementale ?

Une démarche de partage de l'information et de promotion des actions mises en place par les différents acteurs est primordiale.

Il est par ailleurs essentiel de développer et d'aider des programmes de recherche en santé-environnement qui permettront notamment d'améliorer les connaissances en la matière et de mieux adapter les actions de prévention aux problématiques.

Fiches associées

- N° 15 : accompagner les associations et les bénévoles dans leurs actions de sensibilisation et d'information
- N° 16 : Améliorer les connaissances en santé - environnement

Les fiches actions

Fiche action 1 : prévenir les risques auditifs

Fiche action 2 : réduire les nuisances sonores

Fiche action 3 : isoler sans confiner

Fiche action 4 : mutualiser les bonnes pratiques pour la qualité de l'air

Fiche action 5 : prévenir les pollutions à l'intérieur des établissements recevant du public

Fiche action 6 : lutter contre l'habitat indigne

Fiche action 7 : promouvoir le métier de conseiller médical en environnement intérieur

Fiche action 8 : la ville durable pour tous

Fiche action 9 : promouvoir une démarche développement durable dans la filière alimentation

Fiche action 10 : le jardin, objet de promotion de la santé

Fiche action 11 : développer les circuits alimentaires de proximité

Fiche action 12 : reconquérir les terrains pollués

Fiche action 13 : faciliter l'accès aux données environnementales

Fiche action 14 : gérer les risques sanitaires dans les zones prioritaires

Fiche action 15 : accompagner les associations et les bénévoles dans leurs actions de sensibilisation et d'information

Fiche action 16 : améliorer les connaissances en santé-environnement



Prévenir les risques auditifs

Pilotes

ARS, Conseil régional

Partenaires associés

Inspection académique, collectivités, associations

Référence PNSE 2

Protéger la santé et l'environnement des enfants : action 21

Quelques chiffres régionaux

76% des jeunes interrogés dans le cadre des concerts pédagogiques déclarent écouter de la musique plus d'une heure par jour via l'ordinateur, le baladeur ou le téléphone portable

95% des interrogés déclarent écouter à volume moyen à très fort

En France : 30 000 à 50 000 jeunes et adolescents présentent des altérations graves ou sévères du système auditif

1 personne sur 2 ne fait jamais évaluer son audition

38% des personnes qui consultent le font suite aux pressions de leurs proches

Contexte, état des lieux

L'exposition au bruit de niveau sonore élevé est à l'origine de surdités partielles ou totales, selon les caractéristiques du bruit, l'intensité et la durée d'exposition. En population générale, certaines situations d'exposition spécifique sont un danger pour l'audition et constituent un réel problème de santé publique chez les jeunes : l'écoute de musique amplifiée (discothèques, ...) et l'utilisation régulière de baladeurs musicaux de forte puissance sonore.

Depuis plus de dix ans, rapports médicaux et enquêtes épidémiologiques démontrent que les publics des concerts et les musiciens sont exposés à des niveaux sonores pouvant causer des lésions irréversibles du système auditif. Pour exemple, une enquête menée en 1998 par le Ministère de l'environnement et le CNRS a démontré que 70% des musiciens qui pratiquent des musiques amplifiées souffrent de traumatismes auditifs. On observe une évolution

majeure de ce phénomène depuis une dizaine d'années du fait de l'augmentation importante de la pratique amateur, pratique évoluant dans des lieux inadaptés, avec du matériel inapproprié ou mal utilisé. Encore une fois, on identifie un déficit important relatif à l'éducation à la gestion du son amplifié.

Des actions sont engagées depuis plusieurs années concernant la prévention des risques auditifs chez les jeunes. Il s'agit notamment depuis 2007 des concerts pédagogiques Peace & Lobe.

Le bruit a aussi des effets non auditifs divers sur la santé, parmi lesquels des perturbations du sommeil qui constituent la plainte majeure des personnes exposées et, chez les enfants, des risques de détérioration des capacités cognitives de mémorisation et d'apprentissage.



Les opérations

Faire de la prévention auprès des populations exposées aux risques auditifs

Réaliser des actions de prévention (sensibilisations, dépistages, ...) auprès de populations exposées aux risques auditifs (travailleurs, musiciens, techniciens sons, jeunes et jeunes adultes notamment).

Indicateur de suivi
Nombre de personnes sensibilisées

Sensibiliser et informer des personnes relais

Sensibiliser et informer des personnes relais à la prévention des risques auditifs en élaborant et en diffusant des outils aux infirmières scolaires, directeurs de locaux de répétition, directeurs d'écoles de musique, ...

Indicateur de suivi
Nombre de personnes relais sensibilisées





Réduire les nuisances sonores

Pilote

DREAL

Partenaires associés

Conseil régional, CETE, DDTM 59 et 62, ADEME, Lille Métropole, Ville de Lille

Références PNSE 2

Diminuer l'impact du bruit : actions 15 et 37

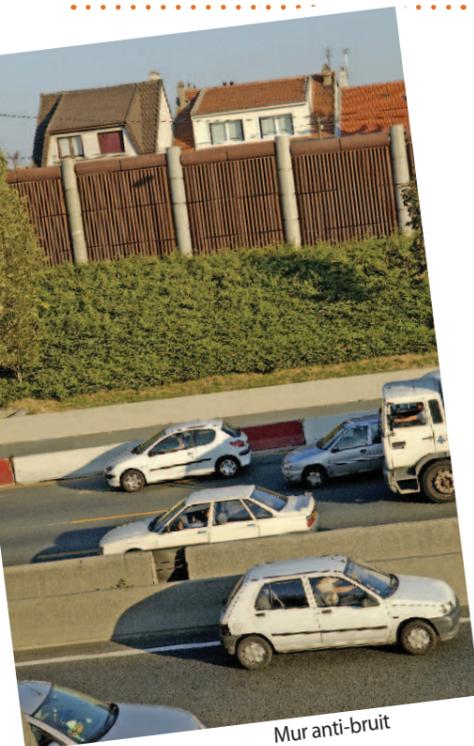
Quelques chiffres régionaux

Chiffres 2007 :

près de **200 000** habitants en surexposition du bruit

1700 km d'infrastructures routières

600 km de voies ferrées concernées par la cartographie des expositions au bruit



Mur anti-bruit

Contexte, état des lieux

L'exposition au bruit de niveau sonore élevé est à l'origine de surdités partielles ou totales, selon les caractéristiques du bruit, l'intensité et la durée d'exposition. Le bruit a également des effets non auditifs divers sur la santé physique et mentale des individus, parmi lesquels des perturbations du sommeil qui constituent la plainte majeure des personnes exposées et, chez les enfants, des risques de détérioration des capacités cognitives de mémorisation et d'apprentissage.

Depuis 2004, la réglementation européenne puis nationale, a rendu obligatoire la publication de cartes de bruit. Ces cartes visent à informer le public sur les niveaux sonores auxquels il est exposé dans son environnement et dont les transports en sont les principaux émetteurs. La densité du réseau routier de notre région, l'importance de son trafic (automobile, ferroviaire, aérien) et la densité des zones urbaines traversées justifient plus qu'ailleurs cette exigence.

En 2010, il est constaté que plusieurs collectivités en région ne communiquent pas les données nécessaires à la bonne information des habitants. Les partenaires de l'action se proposent de leur rappeler tout en leur apportant en tant que

de besoin les moyens et les méthodes pour y remédier. L'avancement des travaux de cartographie concerne principalement les réseaux routiers nationaux et ferroviaires. Les services de l'État ont amorcé l'élaboration des Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) qu'imposent les directives européennes.

Les grandes agglomérations sont également soumises à cette obligation autour des infrastructures dont elles ont la responsabilité. Sept agglomérations en région de plus de 100 000 habitants sont ainsi potentiellement concernées. Toutes n'ont pas pris conscience de l'importance de réaliser leur PPBE et de la charge qui leur incombe de traiter les nuisances générées par les réseaux routiers qu'elles gèrent. Les retardataires sont incités à se conformer à brève échéance.

L'État poursuivra la mise en œuvre de son programme de protection contre le bruit en provenance de ses infrastructures terrestres. Il contribuera également à l'apport de solutions aux collectivités et aux particuliers visant à contrôler et atténuer les nuisances sonores subies.

Résultats attendus

⌘ Finaliser en juin 2012 les cartographies sonores des grandes infrastructures et agglomérations régionales

⌘ Diminuer l'exposition individuelle et collective dans les points noirs du bruit

Les opérations

Résorber les points noirs du bruit sur le réseau routier national non concédé

Mettre en œuvre le programme de requalification des infrastructures routières de l'État et du programme de résorption des points noirs du bruit isolés

Indicateur de suivi
Nombre de points noirs du bruit résorbés

Sensibiliser et aider les collectivités à la mise en œuvre de la cartographie sonore de leur agglomération

Faire un rappel institutionnel des dispositions réglementaires résultant des directives européennes en matière de cartographie sonore auprès des collectivités concernées

Partager des expériences réussies

Indicateur de suivi
Nombre de cartes de bruit établies

Aider les collectivités à informer les populations sur la protection sonore des lieux de vie

Diffuser auprès des collectivités des informations pédagogiques à transmettre aux particuliers sur les mesures techniques et financières de protection contre les nuisances sonores générées par le transport terrestre

Indicateurs de suivi
Formalisation des informations (guides, plaquettes)
Nombre de collectivités touchées

Informer les collectivités des mesures de prévention du bruit lors d'établissement des PPBE (résorption des points noirs du bruit)

Mettre en place des actions d'information (mise en place de relais de formation et de supports pédagogiques) à l'attention des agents des collectivités territoriales concernées sur la prévention des nuisances sonores liées aux transports terrestres

Indicateurs de suivi
Nombre de collectivités touchées
Nombre de points noirs du bruit résorbés

Amplifier les diagnostics « bruit » des logements neufs à leur réception

Mobiliser des expertises techniques et juridiques de résorption du bruit par les services (DREAL, DDTM et CETE) sur certains logements ciblés (plainte ou mal façon)

Indicateur de suivi
Nombre de logements neufs et rénovés diagnostiqués sur le bruit





Isoler sans confiner

Pilotes

DREAL, Région

Partenaires associés

ADEME, LMCU, Ville de Lille, FeeBat, Rectorat, APPA

Référence PNSE 2

Qualité de l'air intérieur : action 8

Quelques chiffres régionaux

22 heures c'est la durée journalière passée par habitant dans des locaux fermés (bureaux, écoles...) dont 2/3 au domicile

15 minutes c'est la durée journalière d'ouverture des fenêtres nécessaire pour renouveler entièrement l'air d'une pièce

13% des personnes interrogées en région déclarent calfeutrer parfois les entrées d'air de leur logement (source APPA/Eclat)

Contexte, état des lieux

L'État, l'ADEME, le Conseil régional, les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais ont lancé en 2008 le Plan Climat Nord - Pas-de-Calais, qui vise la réduction des gaz à effet de serre. Un des axes opérationnels de ce plan est l'amélioration de la performance énergétique dans le bâtiment, qui se traduit notamment par la mise en œuvre d'actions de diagnostic et de réhabilitation des bâtiments.

L'amélioration de la qualité de l'air dans les bâtiments économes en énergie ne doit pas être oubliée, afin de concilier des objectifs à la fois sanitaires et écologiques. L'idée consiste à faire en sorte que les actions entreprises dans le

cadre des économies d'énergie et de la maîtrise des gaz à effet de serre soient cohérentes avec les efforts effectués en direction de la qualité de l'air intérieur.

L'accompagnement des populations souhaitant bénéficier d'une meilleure efficacité énergétique de leur logement doit intégrer des préconisations en matière de comportement, d'aération et de ventilation domestique. Il y a lieu d'inciter les acteurs à prendre en compte le bien-être sanitaire dans les projets de construction ou de rénovation.

Résultats attendus

- ⌘ Promouvoir des actions en faveur de l'aération et de la ventilation intérieure des locaux habités et en direction :
 - ⌘ des professionnels du bâtiment (BTP, architectes...),
 - ⌘ des organismes de formation du bâtiment (lycées professionnels, CFA, AFPA ...),

- ⌘ des professionnels et structures relais du domaine sanitaire et social accompagnant les usagers (travailleurs sociaux, personnel de santé, PACT, associations, ...),
- ⌘ des bailleurs sociaux,
- ⌘ des financeurs publics (ADEME, Conseil régional, collectivités) de la maîtrise énergétique.



Les opérations

Communiquer en direction des populations

Identifier des structures relais et promouvoir des supports de communication
Diffuser auprès des particuliers des recommandations pratiques d'aération et de ventilation des lieux d'habitation par

l'intermédiaire de moyens de communication fournis aux professionnels et organismes relais

Indicateur de suivi
 Nombre de campagnes de sensibilisation et de communication auprès du public

Poursuivre la sensibilisation des jeunes à la qualité de l'air intérieur

Capitaliser sur les actions menées sur la thématique dans les établissements scolaires

Cibler dans le milieu de l'Education Nationale les chefs d'établissements scolaires et les gestionnaires des bâtiments

Indicateur de suivi
 Nombre d'établissements scolaires touchés par une campagne de sensibilisation

Former les collectivités au suivi de la qualité de l'air intérieur dans le cadre des constructions neuves et des opérations de réhabilitations énergétiques

Fournir des méthodes de vérification de la qualité des travaux au regard de la qualité de l'air intérieur

Indicateur de suivi
 Nombre d'opérations de réhabilitation et de construction tenant compte du critère de la qualité de l'air intérieur

Intégrer la problématique de la qualité de l'air intérieur dans les formations et les diagnostics en cours sur l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et labelliser les bonnes pratiques

Définir des supports de formations en lien avec les organisations professionnelles du bâtiment

Indicateur de suivi
 Nombre de professionnels formés à la nécessité de renouvellement de l'air intérieur dans les bâtiments

Élaborer un guide de préconisations pour un diagnostic de renouvellement d'air intérieur dans les bâtiments et l'expérimenter en direction des populations les plus vulnérables

Définir un diagnostic et former des diagnostiqueurs

Mettre en œuvre une phase d'expérimentation du guide de préconisation du renouvellement de l'air intérieur

Indicateur de suivi
 Nombre de diagnostics réalisés relatifs au renouvellement de l'air intérieur dans les bâtiments

Ajouter un critère de prise en compte du renouvellement de l'air intérieur à l'éligibilité des aides pour une meilleure efficacité énergétique des logements

Attribuer des subventions relatives aux travaux d'efficacité énergétique, lors d'opérations de rénovation et de réhabilitation de logements, en lien avec la prise

en compte du renouvellement de l'air intérieur

Indicateur de suivi
 Nombre d'aides financières ayant un critère portant sur la qualité de l'air et son renouvellement

Mutualiser les bonnes pratiques pour la qualité de l'air

Pilote

Conseil régional

Partenaires associés

APPA, ADEME, Ville de Lille, collectivités

Référence PNSE 2

Protéger la santé et l'environnement des enfants : action 19

Quelques chiffres

Près d'un million

de personnes, en France, pourraient être atteintes d'allergie respiratoire (source Association Asthme et Allergie)

Contexte, état des lieux

L'impact sanitaire de la qualité de l'air intérieur a été mis en évidence par de nombreuses études. Plusieurs collectivités, engagées dans une démarche de développement durable, réfléchissent aux modalités d'amélioration de la qualité de l'air dans leurs bâtiments, notamment dans ceux accueillant des enfants et personnes sensibles, et à terme tout établissement recevant du public (ERP).

La population plus particulièrement visée est celle des enfants et des jeunes, pour laquelle une prévalence des pathologies respiratoires (asthme et allergies) est constatée dans notre région.

Dans un premier temps, ces collectivités veulent utiliser de façon plus systématique les produits les moins nocifs pour l'environnement et les moins dangereux pour la santé humaine, tant du point de vue des usagers finaux des bâtiments que des agents en assurant la maintenance et l'entretien.

L'établissement d'un cahier des charges techniques sur chaque type de produit (peintures, revêtements de sols, produits ménagers, ...) requiert de multiples connaissances qui ne sont pas toujours

accessibles aux collectivités. De plus, l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air intérieur est une contrainte nouvelle, qui vient s'ajouter à d'autres, déterminantes dans le choix des produits (par exemple : prix, facilité d'usage, spectre d'action désinfectant des produits d'entretien, ...). Substituer des produits moins polluants et plus sains à ceux déjà utilisés nécessite donc :

- un recensement des besoins et leur hiérarchisation,
- l'étude des compatibilités et incompatibilités entre les besoins,
- la mise en œuvre pratique de tests de nouveaux produits et de leurs modalités d'usage,
- l'accompagnement des utilisateurs au changement des pratiques par la mise en place de référentiels de formations.

L'idée est d'accompagner et d'encourager les gestionnaires d'ERP (collectivités et bailleurs sociaux) à rédiger des cahiers de préconisations à destination des maîtres d'œuvre, puis à les faire connaître et mettre à disposition de l'ensemble des gestionnaires pour les aider à faire évoluer leurs pratiques.

Résultats attendus

- ⌘ Réduire l'exposition de la population aux produits phytosanitaires et produits ménagers
- ⌘ Favoriser la mutualisation des connaissances, expériences et savoir faire, ainsi que la mise en réseau des participants
- ⌘ Réduire les inégalités territoriales

Les opérations

Dresser un inventaire des cahiers des charges existants

Répertorier les cahiers des charges techniques pouvant exister sur différents types de produits (peintures, revêtements de sols, produits ménagers, ...) auprès des collectivités régionales et nationales

Indicateur de suivi
Nombre de cahiers des charges répertoriés

Expertiser les cahiers des charges

Faire expertiser les cahiers des charges par un organisme référent en matière de qualité de l'air pour les faire évoluer et mieux les adapter aux besoins des collectivités et aux spécificités régionales

Indicateur de suivi
Nombre d'expertises réalisées

Faire expérimenter les cahiers des charges par les collectivités volontaires

Proposer aux collectivités volontaires de mettre en œuvre les cahiers des charges dans leurs appels d'offre et marchés

Indicateurs de suivi
Nombre de collectivités volontaires
Nombre de cahiers des charges expérimentés

Diffuser les cahiers des charges

Établir un plan de diffusion
Mettre les documents en ligne

Indicateur de suivi
Nombre de cahier des charges diffusés

Coordonner les acteurs locaux et organiser des journées de formation et d'échange

Organiser des journées de formation et d'échanges afin d'informer sur la qualité de l'air et son actualité, notamment sur les études récentes, et d'organiser des

échanges autour des pratiques des collectivités et de faire remonter leurs besoins en la matière

Indicateur de suivi
Nombre de journées organisées





Prévenir les pollutions à l'intérieur des bâtiments recevant du public

Pilote
ARS

Partenaires associés

ADEME, APPA, ATMO, CAPEB, CCI, CETE, collectivités territoriales, C2DS, DREAL, FFB, établissements de santé, inspection académique/rectorat

Références PNSE 2

Qualité de l'air intérieur : actions 8 et 9

Protéger la santé et l'environnement des enfants : action 19



Contexte, état des lieux

La qualité de l'air intérieur constitue un axe fort de progrès en santé-environnement. La présence dans les environnements intérieurs de nombreuses substances ainsi que le temps passé dans des espaces clos ou semi-clos (90% du temps en moyenne) en font une préoccupation légitime de santé publique. Ainsi, nous pouvons citer l'exemple des maladies et troubles d'ordre respiratoire (tel l'asthme) qui ne cessent de prendre de l'ampleur en région.

Les enfants sont beaucoup plus vulnérables que les adultes aux risques sanitaires environnementaux de par leur susceptibilité plus importante aux produits toxiques à certaines périodes de leur développement. Les études scientifiques montrent que les expositions précoces peuvent agir sur la biologie et provoquer des effets sanitaires y compris plus tard, à l'âge adulte (cancers,...).

L'école, les cantines, les piscines, les aires de jeux, les gymnases constituent des lieux de séjour fréquents pour les

Résultats attendus

- ⌘ Mieux connaître les sources de pollution à l'intérieur des bâtiments recevant du public
- ⌘ Améliorer la qualité et l'environnement des bâtiments accueillant du public, en particulier ceux accueillant des enfants

enfants. Tous les polluants classiques de l'air intérieur peuvent s'y retrouver (composés organiques volatils, plomb, fibres et poussières, amiante...) auxquels s'ajoutent les risques liés à la vie en communauté et d'éventuels problèmes dus à l'implantation du bâtiment lui-même (sol pollué par exemple). Il convient donc d'envisager une protection renforcée de cette population sensible en complément des actions nationales déjà menées.

La spécificité de l'activité de soins entraîne une gestion particulière des espaces au sein des établissements de santé, en particulier dans les espaces à risques tels que le service de stérilisation, les blocs opératoires ou encore les laboratoires. Cette problématique doit être considérée, en particulier au regard des personnels et des patients fragiles (patients immunodéprimés, prématurés, enfants, personnes âgées...) fréquentant ces établissements. La qualité de l'air microbiologique mais aussi chimique doit être étudiée.

- ⌘ Sensibiliser les gestionnaires d'établissements aux enjeux de la qualité de l'air intérieur
- ⌘ Améliorer la prévention des risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur

Quelques chiffres régionaux

Environ **45 000** établissements recevant du public

15 écoles et crèches ayant fait l'objet d'une campagne de surveillance de la qualité de l'air intérieur en 2010

Les opérations

Mieux connaître les sources de pollution à l'intérieur des bâtiments

Mettre en place des programmes de surveillance et des études dans les lieux clos ouverts au public (piscines, crèches, écoles, salles de sport, gares, ...) et dans les établissements de santé (mesures des polluants spécifiques à chaque type d'activités et niveaux de risque)

Indicateur de suivi
Nombre d'établissements concernés par les campagnes de surveillance par type d'établissements : crèches, écoles, établissements de santé, autres

Améliorer la qualité de l'air intérieur des lieux publics et réduire notamment les expositions au sein des bâtiments accueillant des enfants

Construire sainement par la limitation de sources dans le bâti et la maîtrise des installations d'aération, ventilation, climatisation
Former les professionnels du bâtiment sur la qualité de l'air intérieur, les agents des collectivités et de l'État à l'évaluation

de critères de qualité de l'air intérieur
Mener des campagnes de sensibilisation auprès des structures recevant du public et en particulier celles accueillant des enfants (chefs et gestionnaires d'établissements d'enseignement et de petite enfance, ...)

Indicateurs de suivi
Nombre de professionnels sensibilisés
Nombre de personnels (directeurs, gestionnaires) sensibilisés



Les polluants de l'air

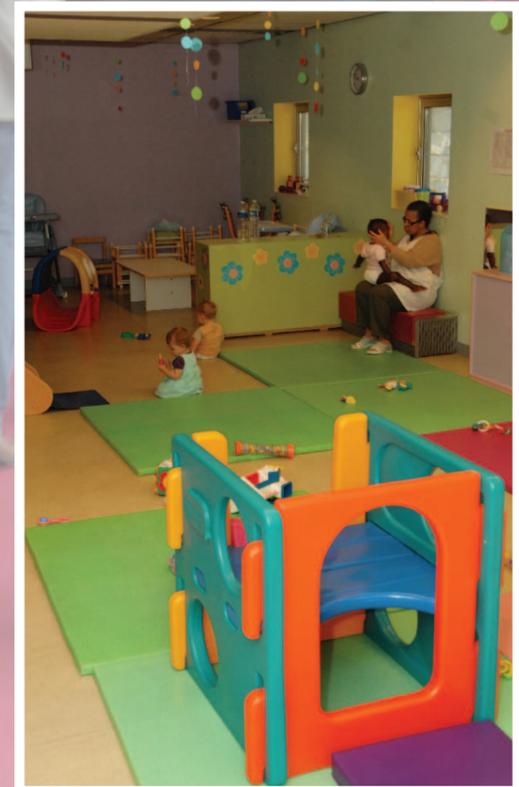
Effets

- gênes respiratoires
- les allergies
- l'asthme
- les cancers
- Les migraines
- la formation des yeux
- formation d'ozone

Que peut-on faire ?

- Utiliser des voitures électriques, le vélo, les transports en commun.
- Pratiquer le covoiturage.
- utiliser de la peinture sans plomb
- utiliser des désodorisants naturels
- éviter les aérosols (vapeurs, spray, gaz)
- utiliser des produits ménagers naturels (vinaigre)
- aérer au moins 10 minutes

Leçon en CM2 sur les polluants de l'air



Crèche collective



Lutter contre l'habitat indigne

Pilotes

État, ARS

Partenaires associés

Collectivités territoriales, DDTM, Préfecture, Sous-Préfectures, SCHS, PACT, CAF, ADIL, CLCV, Conseil général, Ademe, CETE, CMEI, PDLHI, ANAH, établissements de santé

Références PNSE 2

Protéger la santé et l'environnement des enfants : action 17

Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables du fait de leur état de santé : action 22

Lutter contre l'habitat indigne : actions 25 et 27

Quelques chiffres régionaux

Environ **150 000** logements du parc privé potentiellement indignes

Plus de 50% des logements datent d'avant 1949

570 logements traités en 2008 (11% du niveau national)



Contexte, état des lieux

La région, pour des raisons historiques et économiques, totalise un nombre particulièrement élevé de logements indignes occupés par une population en grande précarité. L'habitat indigne se concentre sur l'ancien bassin minier, la métropole lilloise et les grandes villes de la région ; il est plus diffus (et donc plus difficile à repérer) dans les zones rurales de l'Avesnois, du Cambrésis et du littoral.

Faute d'une offre de logements adaptée, beaucoup de ménages en difficulté n'ont en général pas d'autres choix que de louer des logements non décentes. Ceux-ci concentrent des risques sanitaires aigus : saturnisme, intoxication au monoxyde de carbone, électrocution, chutes de personnes... Le phénomène est amplifié par les problèmes d'humidité, facteur de maladies telles que l'asthme ou les allergies.

Le contexte législatif et réglementaire concernant l'habitat a nettement évolué au cours des dernières années. La région est une des premières au niveau national en nombre de procédures d'insalubrité.

Il apparaît judicieux de poursuivre la dynamique engagée en mettant notamment l'accent sur la généralisation du dispositif en région : organisation des différents partenaires sur l'ensemble des territoires, poursuite et amplification des actions de repérages des logements insalubres à travers toutes les composantes de l'insalubrité, y compris la précarité énergétique et la qualité de l'air intérieur.

Résultats attendus

- ⌘ Stopper certains comportements de propriétaires mettant en péril la santé et la sécurité de leur(s) locataire(s)
- ⌘ Accompagner les occupants dans les bons gestes à adopter vis-à-vis du renouvellement de l'air et des économies d'énergie
- ⌘ Repérer les ménages en difficulté habitant dans ces logements et leur apporter une réponse adaptée
- ⌘ Aider les propriétaires (bailleurs et occupants) à améliorer la qualité de leur logement



Moisissures dans un logement

Les opérations

Constituer un réseau régional

Rassembler les acteurs intervenant sur la thématique de l'habitat par territoire afin de partager les expériences, les champs de compétences et s'accorder sur des socles communs d'intervention (définition d'une situation de précarité énergétique, d'insalubrité, d'un problème de qualité de l'air dans un logement)

Créer et diffuser des outils de terrain adaptés et partagés

Former les partenaires au repérage des situations de mal logement.

Agir dans un premier temps sur un territoire rural (Avesnois) et sur un territoire urbain (Lensois)

Régionaliser l'action en fin de PRSE

Indicateurs de suivi
Nombre de réseaux locaux mis en place
Nombre de partenaires formés

Renforcer le repérage des situations de mal logement

Développer les réseaux et les sentinelles notamment en assurant une couverture complémentaire des territoires entre le travail de repérage fait par les opérateurs PRSE et celui des opérateurs intervenant dans le cadre de programmes spécifiques (PIG, MOUS ou OPAH)

Agir dans un premier temps sur un territoire rural (Avesnois) et sur un territoire urbain (Lensois)

Régionaliser l'action en fin de PRSE

Indicateur de suivi
Pourcentage des communes couvertes par les réseaux locaux

Repérer des situations spécifiques liées à l'habitat

Exploiter les constats effectués lors des inspections de salubrité (ARS, SCHS), des visites de logements (mairie, associations, travailleurs sociaux, opérateurs), des signalements d'intoxications au monoxyde de carbone

Repérer les situations de précarité énergétique ou de qualité de l'air intérieur

Orienter et accompagner propriétaires et occupants sur ces problématiques

Indicateurs de suivi
Nombre de situations repérées
Nombre de situations auxquelles une réponse est apportée

Développer l'accompagnement des propriétaires occupants et des locataires

Faciliter l'accès des propriétaires occupants et des locataires sur les dispositifs d'aides (accompagnement financier à la maîtrise d'ouvrage, accompagnement social...) et sur les bons gestes à adopter pour permettre de réduire les risques

et améliorer la vie dans le logement

Agir dans un premier temps sur un territoire rural (Avesnois) et sur un territoire urbain (Lensois)

Régionaliser l'action en fin de PRSE

Indicateurs de suivi
Nombre d'aides financières accordées
Montant total des aides allouées

Évaluer le dispositif régional

Évaluer la satisfaction des occupants vis-à-vis de la réponse apportée (questionnaire)

Agir dans un premier temps sur un territoire rural (Avesnois) et sur un territoire urbain (Lensois)

Régionaliser l'action en fin de PRSE

Indicateur de suivi
Taux de satisfaction des occupants



Promouvoir le métier de conseiller médical en environnement intérieur

Pilotes

ARS, Conseil régional

Partenaires associés

Santé en action, Maison de l'environnement de Dunkerque, ATMO, APPA, mutuelles professionnelles et établissements de santé, CETE

Référence PNSE 2

Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables du fait de leur état de santé : action 23

Quelques chiffres régionaux

Plus de **280 000** personnes asthmatiques

8 conseillers médicaux en environnement intérieur

165 audits de conseillers médicaux en environnement intérieur en 2009

Contexte, état des lieux

En moyenne, nous passons 22 heures par jour en espace clos ou semi-clos (logement, travail, école, commerces, transports...) dont 14 heures à notre domicile. L'air que nous respirons peut avoir des effets sur le confort et la santé, depuis la simple gêne jusqu'à l'aggravation ou le développement de pathologies (asthme par exemple).

La question de la qualité de l'air intérieur est ainsi une préoccupation majeure de santé publique car l'ensemble de la population est concerné, notamment les personnes sensibles et fragiles.

Lors du Grenelle de l'environnement, il a été décidé d'encourager le développement du métier de conseiller en environnement intérieur. Ceux-ci sont chargés d'identifier les diverses sources d'allergènes et de polluants au domicile

Résultats attendus

- ⌘ Harmoniser le cadre et la méthodologie d'intervention des CMEI au niveau régional
- ⌘ Stabiliser dans le temps le système régional d'intervention (notamment via le financement)
- ⌘ Promouvoir l'action des CMEI afin de développer leur intervention
- ⌘ Inscrire le dispositif dans les autres plans et schémas relatifs à la santé et/ou l'environnement

de personnes souffrant de maladies respiratoires ou allergiques liées à l'air intérieur. Ils peuvent également intervenir pour prévenir des risques sanitaires liés à des pathologies plus lourdes.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, date de mise en place des trois premiers postes de conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) dans la région, l'expérience accumulée individuellement sur des territoires différents montrent l'utilité de l'action. Il est désormais constaté la nécessité de passer de la phase « expérimentale » à une régionalisation du dispositif dans des conditions pérennes de développement tout en veillant à maintenir l'entrée médicale du dispositif (domicile) mais également à ouvrir l'activité vers d'autres cibles à intérêt collectif (établissements recevant du public).



Les opérations

Auditer les dispositifs existants

Réaliser un audit qui aura pour objectifs de faire le bilan de l'activité des CMEI, pointer les besoins en terme de santé, relever les volontés stratégiques des structures porteuses et des institutionnels

Harmoniser l'intervention des CMEI au niveau régional
Mener une réflexion sur des solutions pérennes de financement

Indicateur de suivi
 Sans objet

Poursuivre et renforcer l'activité des conseillers en environnement intérieur (CMEI)

Poursuivre l'accompagnement actuel des postes de CMEI en tenant compte des conclusions de l'audit pré-cité

Indicateurs de suivi
 Nombre de CMEI
 Nombre d'audits réalisés par les CMEI

Promouvoir le dispositif CMEI

Harmoniser, voir mutualiser, l'intervention des CMEI
Développer leur action sur l'ensemble du territoire régional (mise en place de

partenariats, actions d'information et de prévention, formation de personnes relais...)

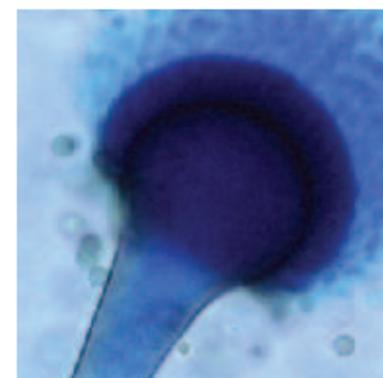
Indicateur de suivi
 Nombre de personnes formées/sensibilisées

Évaluer le dispositif

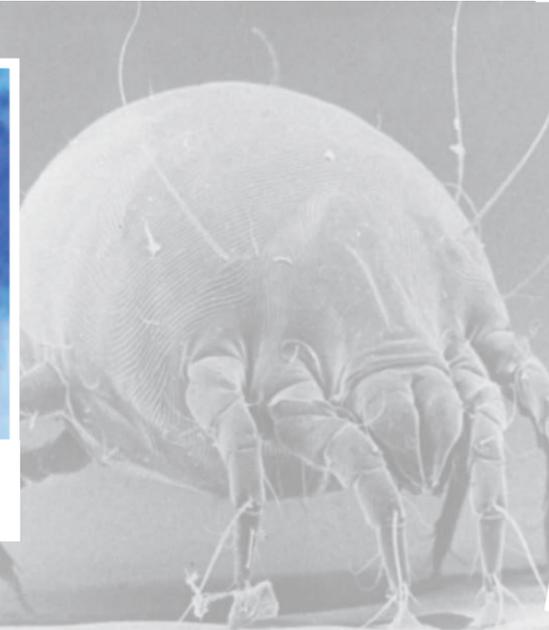
Évaluer le dispositif auprès des patients, des prescripteurs, des personnes relais

Définir les axes de progrès futurs

Indicateurs de suivi
 Nombre de personnes touchées par les audits réalisés
 Nombre de prescripteurs médicaux différents



Aspergillus fumigatus, champignon responsable de graves infections chez l'homme



Acarien





La ville durable pour tous

Pilotes

ARS, DREAL

Partenaires associés

ARS, DDTM, LMCU, collectivités, CAUE 59, CAUE 62, ENRx, architectes, promoteurs

Références PNSE 2

Santé et transports : action 13

Diminuer l'impact du bruit : action 37

Quelques chiffres régionaux

95% de la population vit dans des espaces à dominante urbaine

4 millions d'habitants, densité de population de 320 habitants par km²

126 mètres d'autoroutes et de voies nationales par km² (67 au niveau national)

10 000 hectares de friches, soit environ 8% du territoire régional et près de 50% de la surface nationale

Contexte, état des lieux

La région Nord - Pas-de-Calais est caractérisée par une population importante regroupée sur un territoire limité (deux départements). De fait, la densité démographique élevée classe la région au 2^{ème} rang des régions derrière l'Île-de-France.

L'urbanisme et l'aménagement du territoire ont un impact déterminant sur la santé : l'exposition des populations aux pollutions environnementales (air, bruit, sol pollué...) dépend à la fois du cadre de vie offert aux habitants mais également des aménagements proposés (offres de transport, proximité industrie...).

La concentration d'activités polluantes ou d'aménagements urbains lourds (routes) conduit à créer une surexposition de certaines populations conduisant à une inégalité sociale. Outre les aspects environnementaux, le développement des quartiers devra intégrer cette dimension afin de permettre à tous de profiter d'un environnement sain. Dans cette perspective, l'action vise à la promotion de la santé-environnement

Résultats attendus

- Améliorer la prévention des risques sanitaires liés à l'environnement au travers de l'aménagement du territoire et plus particulièrement des documents d'urbanisme, la qualité des constructions
- Éclairer les décideurs dans la réalisation d'opération ou de planification d'aménagement du territoire garantissant à toutes les populations

dans l'urbanisme durable auprès des professionnels de l'aménagement (architectes, urbanistes, écologues...) et dans le développement de projets urbains. La professionnalisation de la santé-environnement dans l'aménagement urbain nécessitera le développement d'outils et de référentiels sur la base de l'évaluation environnementale déjà réalisée dans un certain nombre de dossiers (SCOT, routes...).

Les préoccupations de PNSE2, en particulier la lutte contre les inégalités, doivent conduire la stratégie de l'action en veillant en particulier à l'accès pour tous au logement dans un environnement urbain préservé des atteintes à la santé des populations.

Les actions développées devront s'appuyer sur les démarches déjà engagées en région : groupe de travail « urbanisme durable » de l'Aire métropole de Lille (AML) et son « Guide de référence renouvellement urbain durable 2015 », actions menées par le Centre ressource de développement durable (CERDD)...

- l'accès aux zones préservées des nuisances et des risques sanitaires environnementaux
- Éclairer les décideurs dans la réalisation des logements (qualité recherchée dans l'isolation, aération, matériaux sains)
- Produire des documents de référence pour les collectivités et les aménageurs

Les opérations

Mettre en œuvre un club régional « Ville durable-atelier écoquartier »

Animer un réseau régional de rencontres des différents acteurs permettant :

- la confrontation des expériences, l'aide par l'expertise et l'échange de pratiques,
- la diffusion de l'information relative aux différents appels à projets,
- la communication des programmes

- de sensibilisation existants, l'élaboration de formations spécifiques (en fonction des besoins spécifiques en région),
- la diffusion des programmes de formation auprès des collectivités et des professionnels à la démarche « Ville durable », ...

Indicateurs de suivi
Nombre annuel de réunions
Nombre et nature des participants
Nombre de communication

Sensibiliser et former à la démarche « Ville durable »

Organiser des ateliers thématiques à destination des collectivités et des agents des services de l'État

Organiser des manifestations de sensibilisation à destination des élus et des professionnels de l'aménagement

Indicateurs de suivi
Nombre d'ateliers thématiques organisés
Nombre de personnes participant aux différentes journées organisées de sensibilisation ou de formation

Élaborer des outils en région sur la démarche de la Ville durable pour tous

Identifier des besoins auprès des porteurs de projets (cf opérations 1 et 2) et au regard des difficultés auxquelles sont confrontées les collectivités et/ou aménageurs dans le développement de la démarche

ques développées en région : actualisation et essor de guides ou de cahiers des charges existants, expérimentation (ex : PLU et bruit), évaluation d'opérations déjà réalisées, ...

Développer des outils se fondant sur les attentes des acteurs et les bonnes prati-

Indicateurs de suivi
Nombre d'outils développés
Nombre de projets répondant aux spécifications des outils
Nombre de projets prenant en compte la lutte contre les inégalités sociales en comparaison au nombre total de projets



Maison Villavenir à Loos



Ecoquartier à Dunkerque



Promouvoir une démarche de développement durable dans la filière alimentation

Pilotes

Conseil régional, DRAAF

Partenaires associés

Groupement Qualité Nord - Pas-de-Calais, autres associations, collectivités, structures professionnelles

Référence PNSE 2

Spécificité régionale

Contexte, état des lieux

Notre région est grande productrice de produits alimentaires de qualité. Pour le consommateur, cette qualité peut avoir plusieurs orientations et les signes officiels de qualité et d'origine y contribuent largement.

D'ores et déjà certains d'entre eux prennent en compte les enjeux du monde actuel que sont l'équilibre écologique et le développement durable. Les consommateurs intègrent de plus en plus les enjeux environnementaux dans leurs choix, ils recherchent des produits respectueux de l'environnement et de leur santé.

L'objectif est d'aider le consommateur à adopter une alimentation saine, équilibrée et cohérente avec les principes du développement durable. Cet apprentissage peut se faire par la compréhension des labels ou identifiants existants.

D'autres actions sont en cours de construction pour la valorisation de la prise en charge du développement durable. Cela s'adresse à tous types d'entrepris

ses agroalimentaires du Nord - Pas-de-Calais (artisans, exploitants agricoles, TPE, PME). Elle reprend les trois piliers traditionnels du développement durable, c'est-à-dire le pilier environnemental, le pilier social et le pilier économique. L'intérêt de cette approche est qu'elle s'intéresse particulièrement à l'enjeu transversal que représente la santé, notamment par l'amélioration des procédés, des produits, la toxicologie, la nomination d'un référent qualité nutrition...

L'objectif est donc double. Il s'agit d'engager les entreprises dans la production d'aliments équilibrés d'un point de vue nutritionnel dans le cadre d'une démarche de développement durable, et d'informer et sensibiliser le consommateur notamment lors de son acte d'achat.

Ce travail sera mené en cohérence avec les actions du pôle d'excellence agroalimentaire.

Résultats attendus

- ⌘ Faire connaître les labels et identifiants existants
- ⌘ Sensibiliser les entreprises et les inciter à s'engager dans le développement durable
- ⌘ Aider les entreprises régionales à valoriser leurs efforts en matière de développement durable
- ⌘ Apporter aux consommateurs le moyen de pouvoir choisir une alimentation durable, y compris en restauration collective



Quelques chiffres régionaux

- 6 signes officiels de qualité
- Près de 3000 établissements dans l'industrie agro-alimentaire

Les opérations

Informer, sensibiliser les consommateurs sur les labels existants

Informer sur les signes officiels d'origine et de qualité (SIQO), le grand public lors de manifestations et salons régionaux, ainsi que les organisations de consommateurs, les lycées agricoles, les lycées hôteliers, la distribution, etc...

Produire divers matériaux de communication. Le Mois de l'origine et de la qualité (Octobre) sera un moment privilégié pour cette communication

Indicateurs de suivi
 Nombre de manifestations et salons avec une information sur les SIQO
 Nombre de magasins participant au Mois de l'origine et de la qualité
 Nombre d'autres interventions

Sensibiliser les entreprises pour une amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments

Internaliser la dimension nutritionnelle dans tous les produits alimentaires du Nord - Pas-de-Calais (artisans, TPE, PME), en mettant en place dans chaque structure un « correspondant nutrition » qui sera formé aux bases de la nutrition et

sera à même de travailler à l'amélioration nutritionnelle des produits fabriqués
Valoriser les efforts faits auprès des consommateurs avec la mise en place d'un outil de communication adapté

Indicateurs de suivi
 Nombre d'entreprises formées
 Nombre de correspondants dans les entreprises
 Nombre d'entreprises adhérentes au réseau



Production de légumes biologiques à Landrethun du Nord



Le jardin, objet de promotion de la santé

Pilotes

ARS, Conseil régional, DRAAF

Partenaires associés

Associations, collectivités, organisations professionnelles

Références PNSE 2

Réduction des substances toxiques dans l'air et dans l'eau (plan écophyto 2018)

Protéger la population des contaminations environnementales liées à l'eau : actions 29 et 30

Quelques chiffres régionaux

165 jardineries pour le Nord - Pas-de-Calais, sans compter les rayons « produits pour le jardin » de la grande distribution

En France :
70 000 tonnes de pesticides sont utilisés en France par les agriculteurs,
2 000 tonnes pour les collectivités et entreprises et 8 000 tonnes par les particuliers (source : UIPP)

Contexte, état des lieux

Le jardin, lieu de loisirs et de production alimentaire, est à la croisée de nombreux enjeux liés à la santé et à l'environnement. L'entretien d'un jardin, et en particulier d'un jardin potager, permet de concilier exercice physique et diversification de l'alimentation. Il peut être le support d'actions d'insertion des populations défavorisées.

L'utilisation de produits phytosanitaires ayant un impact sur la santé et sur l'environnement (eau, air, aliments produits), le jardin est un lieu où le particulier peut être acteur du développement durable par l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires, l'utilisation de techniques alternatives et le recyclage des déchets verts par le compostage.

Avec près de quatre millions de personnes et une tradition bien ancrée du « jardin ouvrier », le nombre de jardins potagers et de jardins d'agrément est important dans le Nord - Pas-de-Calais. C'est dans notre région que l'on compte la plus importante implantation de jar-

dineries ces dix dernières années. Par ailleurs, la pratique du jardinage aux fins alimentaires est d'autant plus appréciée dès lors qu'on constate un accès de plus en plus difficile aux produits alimentaires de base, notamment chez les populations les plus défavorisées.

Le plan Ecophyto 2018, mis en œuvre par le ministère chargé de l'agriculture, et dont le suivi est assuré en région Nord - Pas-de-Calais par le Comité régional d'orientation et de suivi Eco-phyto, a pour objectif de faire évoluer les pratiques pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, quels que soient les utilisateurs. Le plan prévoit de développer des actions spécifiques pour les jardiniers amateurs.

Dans le cadre du PRSE2, les synergies avec les actions de promotion des jardins potagers, du jardinage chez les jeunes (en lien avec le PNNS), du recyclage des déchets verts et de la diversification de notre alimentation peuvent être développées.

Résultats attendus

- ⌘ Réduire les produits phytopharmaceutiques employés par les jardiniers amateurs,
- ⌘ Améliorer la qualité des eaux
- Protéger la santé des jardiniers et de leur famille,
- ⌘ Diversifier l'alimentation.



Jardins familiaux



Les opérations

Promouvoir les jardins potagers, notamment au travers du partenariat avec les collectivités, les associations et les acteurs sociaux

Accompagner la distribution de l'aide alimentaire avec des actions sociales (Programme national pour l'alimentation, action I.1.1.3)

Développer et mobiliser les jardins familiaux, partagés et d'insertion. Un travail avec les municipalités et la délégation interministérielle à la ville, destiné à

développer ces jardins permettrait d'une part de fournir plus de fruits et légumes et d'autre part de créer des dynamiques de quartier et de cohésion sociale

Indicateurs de suivi
Nombre de communes ayant mis en place un jardin familial à destination de l'aide alimentaire

Accompagner les jardiniers amateurs dans l'utilisation raisonnée des pesticides et promouvoir les techniques douces de lutte contre les nuisibles

Informier et sensibiliser les jardiniers amateurs aux risques d'utilisation des produits phytosanitaires sur la santé et sur l'environnement, notamment par l'intermédiaire du Bulletin de santé des végétaux (BSV)

Promouvoir les méthodes naturelles au jardin au travers de manifestations (salons, remise de prix lors de concours de maisons fleuries et de jardins, inter-

ventions dans les écoles, communication dans les jardineries)

Former les jardiniers amateurs aux risques d'utilisation des produits phytosanitaires sur la santé et sur l'environnement et, sur les solutions naturelles au jardin dans le cadre des associations ou des collectivités

Indicateurs de suivi
Nombre d'outils de communication diffusés par type de documents (BSV compris)
Nombre de rencontres réalisées et nombre de participants par type de manifestations
Nombre de formations réalisées et nombre de participants

Promouvoir les actions de sensibilisation au jardinage dans les milieux scolaires

Développer, au travers de l'aspect ludique du jardinage, une action éducative en direction des enfants.

Promouvoir des démarches pédagogiques de jardinage pour les enfants en milieu scolaire afin de les sensibiliser à une alimentation saine et à un environ-

nement de qualité par la découverte de fruits et légumes. Cette action entre aussi dans le cadre de la lutte contre l'obésité en faisant découvrir aux enfants des comportements contribuant à une bonne santé

Indicateurs de suivi
Nombre d'écoles ayant mis en place des actions ou bénéficié d'une sensibilisation à la pratique du jardinage sans pesticide en milieu scolaire
Nombre d'enfants sensibilisés



Développer les circuits alimentaires de proximité

Pilotes

Conseil régional, DRAAF

Partenaires associés

Chambre d'agriculture, Aprobio, CERDD, Gabnor, CIVAR, Parcs naturels régionaux

Référence PNSE 2

Spécificité régionale

Quelques chiffres

régionaux

4 425 ha de surface régionale en agriculture biologique ou en cours de certification

177 exploitations agricoles certifiées ou en cours de certification

23 associations pour le maintien de l'agriculture biologique en région (2011)

Contexte, état des lieux

Région à fort potentiel agronomique, l'alimentation humaine est un des débouchés majeurs de l'agriculture régionale. Dans le Nord - Pas-de-Calais, l'agriculture représente 70% de la surface régionale constituée par 13 000 exploitations d'une surface moyenne de 60ha. L'agriculture biologique occupe aujourd'hui seulement 0,5% de la surface agricole utile (SAU), mais la progression est là, avec +23% en 2009 et +18% d'agriculteurs (177 en région). Par ailleurs, le territoire régional est caractérisé par une forte péri-urbanisation qui se traduit par une forte pression foncière sur les espaces agricoles et naturels.

D'un point de vue environnemental, le monde agricole a un grand rôle à jouer tant dans la préservation des ressources naturelles (sols, air, eau) qu'en termes d'approvisionnement pour une nourriture de qualité dans le cadre d'une politique de prévention au cœur des problématiques de santé.

Alors que le lien entre alimentation et santé est désormais bien établi, de nombreuses études font apparaître

Résultats attendus

- ☞ Accompagner une politique alimentaire :
- ☞ qui vise à garantir une alimentation saine, diversifiée et accessible à tous,
- ☞ qui est issue de modes de production,
- ☞ qui préserve l'environnement et la fertilité des sols,
- ☞ qui privilégie des aliments transfor-

l'impact d'une mauvaise alimentation sur la morbidité et la mortalité. Les conséquences de cette évolution sur la santé sont importantes, car une alimentation de mauvaise qualité augmente le risque d'apparition de nombreuses pathologies infectieuses ou chroniques.

Aussi, la valorisation de nouveaux modes de production et de consommation dans le cadre des circuits alimentaires de proximité est un axe de développement qui conjugue à la fois la préservation de l'environnement, le maintien d'une rentabilité pour le producteur et l'accès à une alimentation diversifiée et de qualité pour tous.

Ces initiatives participent à la déclinaison de plans nationaux tels que le Plan national nutrition santé et des dispositifs régionaux. Elles s'inscrivent par ailleurs dans le cadre d'obligations réglementaires nombreuses et variées qui ont trait à l'hygiène alimentaire, aux règles nutritionnelles et de protection de l'environnement.

- ☞ sans dégradation de la qualité nutritionnelle,
- ☞ qui respecte l'environnement par des ressources alimentaires de proximité pour réduire les nuisances des transports et respecter la saisonnalité.



Jour de marché

Les opérations

Introduire les produits d'agriculture biologique et locaux dans la restauration collective

Promouvoir les produits agricoles biologiques du Nord - Pas-de-Calais auprès des lycéens, du grand public et de la restauration collective

Réaliser des outils de communication mettant en valeur les produits régionaux bio en fonction des saisons

Organiser un colloque sur la restauration collective visant à montrer concrètement comment introduire des produits biologiques dans les menus des restaurants collectifs

Indicateurs de suivi

Nombre de lycéens sensibilisés aux produits bio et aux circuits courts
Nombre de lycées entrés dans l'expérimentation
Nombre d'actions de promotion
Nombre de participants au colloque restauration collective

Sensibiliser les acteurs à la question des circuits de proximité

Dans la région Nord - Pas-de-Calais, de nombreux projets de circuits alimentaires de proximité sont portés par les territoires et par les acteurs économiques qui rencontrent au cours de la réalisation de leurs projets diverses problématiques. Cette thématique sera traitée en priorité par le Réseau rural et péri-urbain Nord - Pas-de-Calais.

Sensibiliser les acteurs à la question des circuits de proximité et à la construction d'outils mutualisés (sensibilisation des producteurs, des consommateurs, des collectivités)

Indicateurs de suivi

Nombre de structures impliquées
Nombre de journées d'actions (sensibilisation, colloques) et de publication de guides

Développer la surface en agriculture biologique

Développer des actions de rapprochement entre l'offre et la demande

Augmenter le volume de produits bio, issus des exploitations agricoles régionales, utilisés par les industries agroalimentaires, en offrant aux entreprises qui souhaitent s'approvisionner en bio local, la possibilité de signer une charte d'engagement avec le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais

Mobiliser des prestataires qui vont travailler auprès des agriculteurs pour qu'ils développent leur production biologique et soient capables de fournir l'entreprise

concernée si les conditions de vente leur paraissent intéressantes

Identifier une demande supplémentaire précise pour ajuster le développement des surfaces agricoles en bio. À moyen terme, les entreprises de collecte et/ou de transformation de biens agricoles biologiques sont incitées à s'approvisionner chez des agriculteurs biologiques de la région. À court terme, elles sont encouragées à s'engager avec des agriculteurs en cours de conversion à l'agriculture biologique

Indicateurs de suivi

Nombre de chartes signées avec des opérateurs économiques
Nombre de nouveaux producteurs biologiques
Nombre d'établissements avec produits biologiques

Expérimenter une agriculture durable

Favoriser, sur le long terme, l'évolution des pratiques vers celles qui relèvent de l'agriculture durable

Poursuivre ces objectifs à l'ensemble des filières du secteur des productions végétales au travers d'actions incitatives d'orientation inscrites au Contrat de projets et dans le cadre du programme Ecophyto 2018

Deux fermes de références « agriculture durable » de la région Nord - Pas-de-Calais et du ministère de l'agriculture se construisent. L'une au lycée horticole de Lomme et l'autre au lycée agricole de Tilloy les Maufflaines. Le réseau des fermes de démonstration est animé par un chargé de mission dans la chambre régionale d'agriculture.

Indicateurs de suivi

Nombre de programmes soutenus
Nombre de journées de sensibilisation, de colloques, de publication de guides.

Protéger les ressources en eau par le développement de l'agriculture biologique sur les champs captants

Assurer la qualité de l'eau potable présente et future

Promouvoir des produits alimentaires locaux

Mobiliser l'ensemble des acteurs territoriaux de cinq zones prioritaires sur la protection des ressources en eau et

accompagner plus particulièrement les agriculteurs dans une réflexion sur la nécessaire évolution de leur système d'exploitation

Indicateurs de suivi

Nombre de diagnostics de conversion en agriculture biologique sur les territoires cibles
Nombre de journées de sensibilisation, de formation (agriculteurs et collectivités locales)



Reconquérir les terrains pollués

Pilote

DREAL

Partenaires associés

EPF, Conseil régional, ADEME, BRGM, VNF, Rectorat, ARS

Références PNSE 2

Lutte contre les Points noirs environnementaux : actions 34 et 35



Contexte, état des lieux

La région est profondément marquée par les importantes séquelles d'activités industrielle et minière passées qui ont laissé des impacts environnementaux et sanitaires significatifs sur le territoire.

Certaines friches sont imbriquées dans des zones périurbaines, voire au cœur des villes. Aussi leur reconquête est un enjeu politique majeur du développement des territoires. Elle fut par le passé souvent trop hâtive au détriment de la prise en compte des risques sanitaires. Des établissements sensibles, écoles ou crèches, ont pu être construits sur des sols impropres à leur localisation. Si cette situation, à laquelle il faut remédier, était le fait de l'ignorance de l'état de la pollution des sites et des risques sanitaires encourus par les futurs occupants, la requalification des sites se heurte également à la méconnaissance des bonnes pratiques de dépollution.

Résultats attendus

⌘ Répondre aux préoccupations des collectivités et des aménageurs pour mieux intégrer les terrains pollués dans les projets d'urbanisme.

Il s'agit donc de renforcer l'appui aux aménageurs sur ces aspects. Les institutionnels, en premier lieu l'Établissement public foncier (EPF), se proposent d'accompagner les collectivités en recherche de solutions de réhabilitation de friches industrielles. Des guides ont été produits en ce sens au niveau national. Il s'agit de les faire connaître et de les décliner au niveau régional. Plusieurs initiatives d'échanges et de communication pourraient voir le jour en prenant en compte l'expérience acquise en région sur les sites régionaux réhabilités.

Concernant la dépollution des sites, la promotion en région de l'offre de conseils et de prestations pourra être amplifiée.

À cette fin :
⌘ mieux partager entre les acteurs les processus de réhabilitation des friches,
⌘ élargir l'offre en région de réhabilitation des sites et sols pollués.

Quelques chiffres régionaux

En 2010:

16 800 anciens sites industriels dans BASIAS

560 sites pollués dans BASOL représentant près de 13 % du nombre de sites recensés en France

183 terrains de dépôts des voies navigables de France

Les opérations

Développer l'accompagnement des collectivités et des aménageurs sur la reconquête urbaine des friches potentiellement polluées

Faire un retour d'expérience sur l'utilisation des ressources disponibles et les besoins exprimés

Étudier l'acceptabilité sociale d'habiter sur un site requalifié

Élaborer des guides et des cahiers des charges d'aménagements

Publier des annuaires de prestataires en dépollution

Indicateurs de suivi

Nombre de journées de formation et d'intervention auprès des collectivités et des aménageurs sur les outils développés d'aide à la requalification des sites pollués

Nombre d'opérations-pilotes d'aménagement de sites

Mobiliser les financements des travaux de réhabilitation des sites en cas de risques sanitaires

Établir des diagnostics de la pollution de sites

Réaliser un bilan de la campagne pilote de diagnostics dirigée vers les établissements scolaires dits sensibles

Indicateurs de suivi

Nombre d'établissements sensibles impactés

Nombre d'établissements diagnostiqués
Nombre d'établissements traités



Dépollution industrielle - Boulogne sur Mer



Faciliter l'accès aux données environnementales

Pilotes

DREAL, Conseil régional

Partenaires associés

EPF, SPPPI, BRGM, DDTM, LMCU, autres collectivités

Références PNSE 2

Lutte contre les points noirs environnementaux : actions 32 et 34

Contexte, état des lieux

Le territoire régional est marqué par de nombreuses zones présentant des impacts environnementaux dans les différents milieux que sont l'atmosphère, les eaux et les sols. L'accès aux données est essentiel en vue d'intégrer les sites concernés dans les projets d'urbanisme des collectivités. C'est également un enjeu de sécurité sanitaire des populations.

Un important travail en cours de la DREAL s'attache à actualiser les informations de BASOL fournissant l'état des pollutions des sols des établissements industriels. Associées à une cartographie des zones contaminées, ces informations devraient mieux répondre aux attentes des collectivités dans le cadre de la reconquête des friches urbaines. Toutefois BASOL, ainsi que BASIAS, sont des bases de données réservées aux terrains qui ont reçu une activité industrielle. De nombreux autres sites potentiellement pollués échappent à

la connaissance des aménageurs de zones. C'est notamment le cas des dépôts des voies navigables ou encore d'anciennes décharges locales non répertoriées.

L'aménagement du territoire requiert en outre de nouveaux inventaires reprenant les aires géographiques touchées par des pollutions diffuses telles celles générées par le transport ou encore l'agriculture, et réparties dans l'ensemble des milieux comme l'air et les nappes aquifères. L'exhaustivité des bases environnementales et l'interfaçage de données opérationnelles sont impératifs dans la conduite de projets d'urbanisme. La publication des informations doit de plus être facilitée afin de satisfaire l'aspiration de la population à être mieux renseignée sur son cadre de vie.

Quelques chiffres régionaux

16 800 anciens sites industriels dans BASIAS

560 sites pollués recensés dans BASOL

600 km de cours d'eau présentant des pollutions aux métaux et près de la moitié à des contaminants persistants

Résultats attendus

- ⌘ Fournir l'ensemble des informations disponibles sur les sites présentant des risques pour l'environnement et la santé,
- ⌘ Rechercher l'exhaustivité des données environnementales nécessaire aux politiques d'aménagement des territoires,

- ⌘ Développer l'interopérabilité et l'accès des bases de données environnementales.

Les opérations

Mettre à jour les bases de données environnementales relatives aux sites (potentiellement) pollués

Poursuivre les travaux d'établissement de cartographies des sites et sols pollués (BASOL essentiellement)

Indicateur de suivi
Nombre de sites complétés dans les bases de données BASOL

Mettre en ligne les bases de données relatives aux sites (potentiellement) pollués

Rendre accessible les données cartographiques auprès du public

Accroître la portée de PPIGE, portail des bases de données environnementales géré par l'EPF

Indicateur de suivi
Nombre de données cartographiques accessibles au public

Mettre en lien les bases de données environnementales existantes

Rendre interopérables les bases de données environnementales existantes

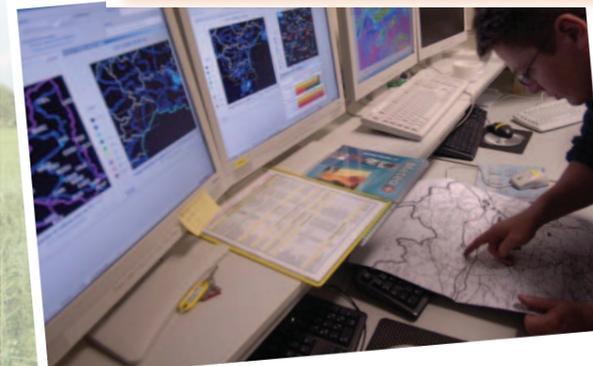
Indicateur de suivi
Nombre de bases de données environnementales rendues interopérables

Identifier les besoins des collectivités en terme de données environnementales

Définir les besoins des collectivités en termes de données environnementales dans le cadre de l'aménagement prévisionnel de leur territoire (établissement

des PLU, SCOT, ...), en lien avec les opérations de la fiche 12

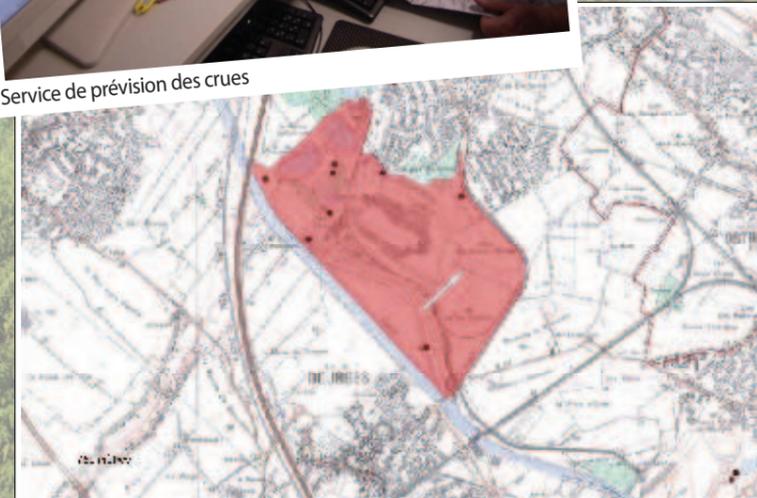
Indicateur de suivi
Cahier des charges d'une base interopérable de données environnementales répondant aux besoins des collectivités



Service de prévision des crues



Capteurs de pollution de l'air



Extraction de la base de données BASOL

- Piézomètres
- Flèches écoulement
- Nappe superficielle
- Nappe de la craie
- Autre nappe
- Non renseigné
- Sites BASOL
- Unités territoriales
- Commune
- Département





Identifier et étudier les risques sanitaires dans les zones prioritaires

Pilotes
DREAL, ARS

Partenaires associés
CIRE, ATMO, APPA, SPPPI, collectivités, associations, organisations professionnelles

Références PNSE 2
Lutte contre les points noirs environnementaux : action 32

Quelques chiffres régionaux

- **1^{er} rang** des régions pour la mortalité par la maladie de l'appareil respiratoire
- **2^{ème} rang** des régions en émissions de dioxines
- **3^{ème} rang** des régions en émissions de particules PM2,5
- **13%** du nombre de sites pollués recensés en France

Contexte, état des lieux

La région est caractérisée à la fois par une densité démographique importante, qui la place au 2^{ème} rang des régions derrière l'Île-de-France, et une forte imbrication de zones industrielles et urbaines, entrecoupée d'un réseau dense de voies terrestres et une façade maritime très active.

La région présentant par ailleurs les taux les plus élevés de France en termes d'indices comparatifs de mortalité, l'hypothèse d'un impact significatif des pollutions environnementales (air, bruit, sol pollué, ondes électromagnétiques...) sur la santé des populations est fondée. Toutefois il est difficile de démontrer que l'environnement dégradé est à l'origine de l'état sanitaire de notre population.

D'autres causes, comportementales ou génétiques, peuvent en masquer le lien. En utilisant une approche de type « étude d'impact », il est possible d'évaluer les risques sanitaires au regard des expositions cumulées de l'ensemble des émissions au sein d'une aire géographique donnée, notamment en cas de pollutions

Résultats attendus

- ⌘ Identifier et cartographier les zones d'expositions prioritaires et établir une méthode de hiérarchisation,
- ⌘ Mettre en œuvre et adapter des méthodes existantes d'évaluation des risques environnementaux et sanitaires

atmosphériques multiples. Ce peut être le cas des concentrations industrielles associées aux trafics routiers, ferroviaires, maritimes, aéroportuaires,

La région a été initiatrice de telles études, menées de 2004 à 2006 sur les deux territoires de Dunkerque et de Calais. Une 3^{ème} est entreprise sur le territoire compris entre les agglomérations de Denain et d'Aniche.

Au-delà des constats, il importe de mettre en œuvre les mesures de gestion des sources d'émissions et des milieux pour en limiter l'impact sur les populations, notamment parmi les plus vulnérables. Il pourra s'agir ainsi de préserver des espaces de vie et de biodiversité. Il apparaît également nécessaire de définir la surveillance environnementale voire humaine pour mieux en établir les impacts sanitaires.

- ⌘ Prendre les mesures de gestion et de surveillance adaptées dans les zones étudiées.



Paysage industriel

Les opérations

Élaborer une méthode d'identification et de suivi des zones prioritaires et une stratégie de mise en œuvre des études

Mettre en place un groupe de travail réunissant les compétences techniques régionales en matière de suivi environnemental ou sanitaire

Définir des critères d'identification et de hiérarchisation de zones

Indicateur de suivi
Nombre de zones prioritaires identifiées et hiérarchisées

Mettre en œuvre au niveau local des études environnementales et sanitaires des zones identifiées

Diagnostiquer l'état des milieux des zones prioritaires et évaluer les risques sur les populations concernées

Restaurer les milieux et la biodiversité, **Mettre en place** une surveillance de l'état des milieux

Mettre en œuvre des actions concertées de santé publique pour évaluer l'im-

pact sanitaire des populations exposées
Cartographier les zones à risques
Prendre en compte dans les documents d'urbanisme des zones étudiées les usages des sols adaptés aux risques

Indicateurs de suivi
Nombre d'études de zones
Nombre de mesures de restauration et de gestion des milieux
Nombre de surveillances environnementales ou sanitaires



Zone industrielle de Dunkerque



Accompagner les associations et les bénévoles dans leurs actions de sensibilisation et d'information



Pilotes

Conseil régional, Préfecture de région, ARS

Références PNSE 2

Formation et information : actions 55, 56, 57 et 58

Contexte, état des lieux

La santé environnementale concerne tous les milieux et toutes les disciplines scientifiques. Il n'est pas aisé de fournir sur tous les sujets une information et une formation accessibles, pertinentes et hiérarchisées, pourtant nécessaires à la participation de tous les citoyens, ainsi qu'aux entreprises privées et au secteur associatif, à la maîtrise du sujet et au développement d'un débat public sur ces questions.

Par ailleurs, la volonté d'informer et de sensibiliser un très large public aux problèmes

de santé liés à l'environnement semble ainsi aujourd'hui très partagée par beaucoup d'acteurs et de financeurs.

Cette action vise donc à développer des outils d'information pour tous, aller à la rencontre des populations en les informant et créer une dynamique de rendez-vous réguliers et spécifiques à la santé environnementale : « les journées santé-environnement ».

Résultats attendus

- ⌘ Informer et sensibiliser en santé-environnementale
- ⌘ Élargir le nombre d'acteurs susceptibles de porter des actions en santé environnement
- ⌘ Fédérer et harmoniser les actions et les financements sur les thématiques prioritaires dans la région
- ⌘ Faciliter le débat public

Les opérations

Développer des outils d'information

Mettre en place un site d'information Internet dédié à la santé environnement
Réaliser un annuaire régional des bureaux d'études de la dépollution et des laboratoires en santé environnement

Mettre en place un baromètre santé environnement
Mettre en place des labels, des concours

Indicateur de suivi
 Sans objet

Mener des actions d'information et de sensibilisation sur l'amiante

Informer les diagnostiqueurs, les entreprises, les salariés, les maîtres d'ouvrage publics et privés, les bailleurs sociaux

et les particuliers
Accompagner les bénévoles et les associations dans leurs actions

Indicateur de suivi
 Nombre de réunions et d'associations accompagnés

Aller à la rencontre des populations en développant un partenariat avec les grands distributeurs de jardinerie et de bricolage

Promouvoir des actions d'information sur les lieux de vente (marchés, grandes surfaces)

Indicateur de suivi
 Taux de participation moyen

Organiser des journées d'information santé-environnement

Organiser des réunions publiques régulières – « les journées santé-environnement » – pour informer et sensibiliser

dans différents territoires et sur différentes thématiques

Indicateur de suivi
 État de satisfaction des participants aux journées santé-environnement

Améliorer les connaissances en santé environnement



Pilote

Conseil régional

Références PNSE 2

Recherche : actions 48,49,51

Quelques chiffres régionaux

34 projets de recherche en santé-environnement portés par des laboratoires régionaux

Contexte, état des lieux

Sur le champ de la santé-environnement, il est constaté un manque important de connaissances à toutes les étapes des relations entre l'homme et l'environnement pour lesquelles une analyse simplifiée appellerait à mieux comprendre :

- les transferts entre activités, rejets et milieux (air, eau et sols),
- les transferts entre ces milieux et l'homme (par ingestion, inhalation ou contact),
- la relation doses / effets déterminante de l'impact sur la santé.

Il est toutefois indispensable de prendre en compte un ensemble de disciplines susceptibles d'éclairer le champ de la santé environnementale comme les sciences humaines et sociales.

Dans ce contexte, le plan a pour objectif stratégique, par le moyen d'un appel à projets, d'améliorer les connaissances des liens entre l'environnement et la santé et, au travers de la valorisation qui pourra en être faite, d'identifier des actions de prévention, des recommandations et de structurer et qualifier les réseaux d'acteurs investis dans le champ de la prévention et de la décision publique.

Si l'AFFSET depuis 2002, et l'ANR depuis 2005, soutiennent des projets de recherche sur ce champ, le Conseil régional lance annuellement depuis 2006 un appel à propositions de recherche en santé environnement tout comme le GIP CERESTE, un appel à projets exploratoire en santé-environnement-travail.



Résultats attendus

- ⌘ Améliorer la connaissance des liens entre l'environnement et la santé
- ⌘ Identifier, au travers de la valorisation qui pourra en être faite, des actions

de prévention, des recommandations et structurer et qualifier les réseaux d'acteurs investis dans le champ de la prévention et de la décision publique

Les opérations

Développer la recherche pluridisciplinaire en santé-environnement

Accompagner des projets de recherche dont le cadrage sera défini par un comité scientifique
 Il est attendu des équipes de recherche

la production de connaissances utilisables pour l'élaboration des politiques publiques de prévention et de précaution et pour leur évaluation.

Indicateur de suivi
 Nombre de projets financés

Annexes

PRSE 1 : les 22 actions

PNSE 2 : les 16 fiches actions

Synthèse des animateurs

Liste des participants

Lexique

PRSE 1

Les 22 actions

Réduire de 50% l'incidence de la légionellose à l'horizon 2008

Réduire de 30% la mortalité par intoxication au monoxyde de carbone à l'horizon 2008

Réduire les émissions de particules diesels par les sources mobiles

Promouvoir les modes de déplacements alternatifs

Mieux prendre en compte l'impact santé dans les projets de création d'infrastructures de transport

Réduire les émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle

Réduire les émissions de NOx des installations industrielles

Améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions ponctuelles et diffuses

Limiter les pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides et à certaines substances potentiellement dangereuses

Diminuer le risque sanitaire dû à la baignade

Mieux connaître les déterminants de la qualité de l'air intérieur et renforcer la réglementation

Limiter l'exposition de la population aux fibres minérales artificielles

Protéger la santé des populations vivant en habitat insalubre

Renforcer la surveillance du marché notamment par la réalisation de campagnes ciblées de contrôle

Réduire les expositions professionnelles aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR)

Renforcer la protection, notamment en milieu professionnel, des femmes enceintes et de la préservation de la fertilité masculine

Améliorer la prévention du saturnisme infantile, le dépistage et la prise en charge des enfants intoxiqués

Améliorer l'information sur la prévention de l'asthme et des allergies

Protéger les adolescents des risques dus à la musique amplifiée

Veiller à la qualité des bâtiments accueillant des enfants

Développer l'information et la formation des différents acteurs de la prévention dans l'entreprise

Faciliter l'accès à l'information en santé-environnement et favoriser le débat public

Les 16 fiches actions

Fiche 1

Plan particules

- Action 1 Réduire les émissions de particules du secteur domestique
- Action 2 Réduire les émissions de particules des installations industrielles et agricoles
- Action 3 Mieux réguler la mobilité et réduire les émissions atmosphériques unitaires de chaque mode de transport
- Action 4 Améliorer la connaissance sur les particules

Fiche 3

Qualité de l'air intérieur

- Action 7 Mieux connaître et limiter les sources de pollution à l'intérieur des bâtiments
- Action 8 Construire sainement par la limitation des sources dans le bâti et la maîtrise des installations d'aération, de ventilation et de climatisation
- Action 9 Mieux gérer la qualité de l'air intérieur dans les lieux publics
- Action 10 Réduire les expositions liées à l'amiante

Fiche 5

Santé et transports

- Action 13 Prendre en compte l'impact sur la santé des différents modes de transport
- Action 14 Favoriser les transports actifs et les mobilités douces
- Action 15 Réduire les nuisances liées au bruit généré par les transports
- Action 16 Améliorer la santé et le confort des usagers et des travailleurs des transports

Fiche 7

Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables du fait de leur état de santé

- Action 22 Prévenir les allergies
- Action 23 Développer la profession de conseillers « habitat-santé » ou « en environnement intérieur »
- Action 24 Améliorer la prise en charge des pathologies potentiellement dues à l'environnement

Fiche 2

Réduction des substances toxiques dans l'air et dans l'eau

- Action 5 Réduire les rejets de six substances toxiques dans l'air et dans l'eau
- Action 6 Améliorer les connaissances sur les expositions aux pesticides

Fiche 4

Réduire l'exposition aux substances ayant un effet cancérigène mutagène ou reprotoxique (CMR) en milieux de travail

- Action 11 Développer des actions d'incitation et d'aide à la substitution de substances toxiques en milieu de travail et favoriser le développement de procédés alternatifs
- Action 12 Renforcer le suivi des expositions professionnelles

Fiche 6

Protéger la santé et l'environnement des enfants

- Action 17 Réduire l'exposition des enfants et des femmes enceintes ou en âge de procréer aux substances les plus dangereuses
- Action 18 Mieux gérer les risques liés aux reprotoxiques et aux perturbateurs endocriniens
- Action 19 Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants
- Action 20 Améliorer la prise en compte de la sensibilité particulière des enfants, des femmes enceintes ou en âge de procréer dans l'expertise des risques
- Action 21 Renforcer la lutte contre les atteintes auditives et les traumatismes sonores aigus liés à l'écoute de musiques amplifiées

Fiche 8

Lutte contre l'habitat indigne

- Action 25 Conforter et développer le programme national de traitement de l'habitat indigne
- Action 26 Prévenir l'insalubrité due à la sur-occupation
- Action 27 Créer des mesures ciblées d'accompagnement social

Fiche 9

Protéger la population des contaminations environnementales liées à l'eau

- Action 28 Protéger de manière efficace la ressource aux échelles des périmètres de protection et des aires d'alimentation des captages
- Action 29 Réduire les apports de certaines substances dans le milieu aquatique
- Action 30 Maîtriser la qualité sanitaire de l'eau distribuée
- Action 31 Assurer une gestion durable de la disponibilité en eau

Fiche 11

Diminuer l'impact du bruit

- Action 37 Intégrer la lutte contre le bruit dans une approche globale
- Action 38 Renforcer la police du bruit
- Action 39 Se doter d'outils permettant d'appréhender l'impact sanitaire du bruit

Fiche 13

Risques émergents

- Action 42 Améliorer le dispositif de surveillance et d'alerte
- Action 43 Lancer un programme pluriannuel de biosurveillance de la population française couplé à une enquête de santé plus large et incluant le dosage des polluants émergents
- Action 44 Renforcer la concertation sur les risques liés aux nouvelles technologies
- Action 45 Organiser l'information et la concertation sur les ondes électromagnétiques
- Action 46 Renforcer la réglementation, la veille et l'expertise et la prévention des risques sur les nanomatériaux
- Action 47 Améliorer la connaissance et réduire les risques liés aux rejets de médicaments dans l'environnement

Fiche 15

Expertise

- Action 53 Rationaliser les conditions et pratiques d'expertise scientifique en appui aux décisions de politiques publiques
- Action 54 Renforcer les capacités d'expertise scientifique en santé environnement travail

Fiche 10

Lutte contre les « points noirs environnementaux »

- Action 32 Identifier et gérer les zones géographiques pour lesquelles on observe une surexposition à des substances toxiques
- Action 33 Améliorer la prévention et assurer la gestion des impacts sanitaires et environnementaux post accident
- Action 34 Renforcer la gestion des sites et sols pollués
- Action 35 Réhabiliter ou gérer les zones contaminées, notamment outre-mer
- Action 36 Evaluer l'impact sanitaire des différents modes de gestion des déchets

Fiche 12

Réduire l'exposition au radon et à l'amiante naturellement présents dans l'environnement

- Action 40 Réduire l'exposition au radon dans l'habitat
- Action 41 Gérer les expositions à l'amiante environnemental

Fiche 14

Recherche

- Action 48 Afficher clairement le domaine santé environnement travail dans les politiques scientifiques des différents opérateurs de recherche et renforcer les moyens humains et financiers
- Action 49 Structurer et coordonner la recherche en santé environnement travail et renforcer les outils nécessaires
- Action 50 Renforcer les disciplines de recherche majeures et les thématiques prioritaires pour la prédiction et l'évaluation des risques et dangers environnementaux, notamment sur les pathologies en forte augmentation ou (re)émergentes et sur les risques émergents
- Action 51 Renforcer la recherche sur les contaminants de la chaîne alimentaire
- Action 52 Favoriser la recherche technologique et l'innovation pour l'accompagnement des entreprises vers des pratiques plus respectueuses de la santé et de l'environnement

Fiche 16

Formation et information

- Action 55 Développer la formation en santé environnement travail des professionnels de santé
- Action 56 Développer la formation en santé environnement travail dans l'enseignement supérieur et technique
- Action 57 Eduquer les jeunes en santé environnement travail
- Action 58 Développer des outils d'information en santé environnement travail et en mesurer l'impact

Synthèse des animateurs

Juillet 2010

Cinq transversalités ont été choisies par les groupes de travail :

- habitat / insalubrité / précarité
- produits / déchets / rôle du consommateur et des associations
- inégalités de santé
- formation et information
- recherche

Réflexions préalables

La concertation prend du temps mais elle est à l'honneur de ceux qui la mettent en œuvre. Elle est également un gage de la pertinence et de l'acceptabilité des mesures à promouvoir. Elle nécessite un calendrier plus souple et plus distendu.

Il s'agit de trouver les actions pertinentes qui concernent le niveau régional sans empiéter sur les responsabilités nationales qui se jouent à d'autres niveaux. Par exemple, sur les pesticides, l'interdiction des produits n'est pas du ressort du PRSE. En revanche, celui-ci doit s'impliquer dans la diffusion de l'information en agissant sur les consommateurs voire même sur les producteurs régionaux.

Les grands thèmes proposés émanent de l'ensemble des participants aux groupes de travail. Ce travail récapitulatif sera présenté au cours d'une séance plénière devant l'ensemble des participants aux groupes de travail qui pourront se réapproprier l'exercice de synthèse effectué.

Habitat / insalubrité / précarité

Réduire les zones contaminées de la région Nord - Pas-de-Calais et accélérer leur réhabilitation en lien avec les utilisations ultérieures envisagées

Pilotes : DREAL, EPF, collectivités locales

Il s'agit de continuer le processus entrepris pour la réhabilitation des friches en garantissant leur impunité en fonction des usages prévus. L'objectif consisterait également à réduire la durée des procédures pour inclure les sols pollués dans des projets d'actualité.

Réduire les expositions au bruit

Pilotes : DREAL, CRAM, associations...

Le bruit est une source de nuisance qui peut avoir des répercussions sur la santé physique et mentale des individus. Il serait judicieux de finaliser la carte régionale d'exposition au bruit avant d'entreprendre des actions de prévention collectives et individuelles.

Isoler sans confiner

Pilotes : Conseil régional, CRAM, DIRECCTE

L'idée consiste à éviter que les actions entreprises dans le cadre des économies d'énergie et de la maîtrise des gaz à effet de serre ne masquent pas les efforts effectués en direction de la qualité de l'air intérieur. En particulier des actions en faveur de la promotion des systèmes de ventilation seront effectuées.

Ces actions de promotions seront menées en direction des professionnels du bâtiment (BTP, architectes, ...), des usagers (PACT,

associations, ...) et des financeurs en promouvant une écoconditionnalité de manière à ce que des primes en provenance de l'argent public n'encouragent pas la recrudescence de certaines pathologies liées à l'apparition de moisissures par exemple (ADEME, collectivités).

- Comment inciter les habitants à mieux prendre en compte les cibles santé dans leurs projets de construction ou de rénovation ?
- Veiller à ce que les primes soient bien délivrées à condition de veiller à la qualité de l'air.

Des actions similaires pourraient être portées par les gestionnaires d'ERP (Etablissements recevant du public)

Cohérence des actions territoriales et promotion des actions en réseau

Pilotes : APPA, IREPS, ARS, collectivités territoriales

La multiplicité des opérateurs et des actions entreprises sur un territoire affaiblit la lisibilité quant aux services dont pourraient disposer les habitants. Il s'agirait d'introduire de la cohérence dans le foisonnement des initiatives locales existantes. Ces initiatives relèvent à la fois des collectivités et de l'État, du secteur public et d'associations. Tous ces acteurs portent des logiques d'actions et de financements tout à fait différentes. Un partenariat ville/ONG/État/région pourrait-il organiser la cohérence et accroître l'efficacité des actions entreprises et surtout leur ajustement, par souci de justice, aux besoins des habitants ?

Ces actions, effectuées pour l'instant sur l'air intérieur, pourraient être étendues en direction des points noirs environnementaux. Il s'agit, pour la qualité de l'air intérieur :

- d'identifier les besoins (PLH...),
- de repérer les ménages installés dans

un habitat indigne ou en situation de précarité énergétique. L'action pourrait s'étendre à tous les habitants soucieux de la qualité de l'air intérieur et désireux d'entreprendre des travaux de réhabilitation,

- de mettre à disposition des habitants ou des techniciens des outils de diagnostics complets (croisant insalubrité, isolation et qualité de l'air intérieur). Un diagnostic peut avoir deux fonctions, l'une permettant d'optimiser les aides existantes, l'autre indispensable pour attirer des aides.

Une proposition pourrait consister à prendre un territoire test et à étudier la relation entre les besoins et la manière dont ils peuvent être satisfaits. Cet exercice pourrait donner des éléments pour trouver des possibilités de validation des actions entreprises.

Pilote : ARS

Action en faveur de l'extension et de la pérennisation des CMEI

Pilotes : Conseil régional, APPA

Tous les participants à l'élaboration du PRSE ont vanté les mérites du dispositif de CMEI mis en place dans la région Nord - Pas-de-Calais. Pour pérenniser ce dispositif et le développer, voire le transformer en CEI. Il paraît indispensable de mieux intégrer cette démarche au sein d'un réseau de promotion de la santé.

D'autres systèmes de financement et de formation doivent être trouvés. L'assurance maladie et les mutuelles pourraient proposer ce type de diagnostic en envisageant, éventuellement, de solliciter une participation financière des bénéficiaires. La généralisation d'un système gratuit pose la question de la lourdeur du financement. La formation des CMEI, sans être diplômante, pourrait concerner des travailleurs sociaux ou des acteurs de la ville qui pourraient bénéficier d'une formation spécifique.

En cas de risque avéré, faciliter l'accès, pour tous les citoyens, à des analyses ciblées sur la qualité de l'air, de l'eau, des sols, des peintures, de la terre des jardins...

Pilotes : ARS, services communaux

Cette possibilité, en cas de risque avéré, pourrait permettre de mieux appréhender certaines situations, éviter certaines incompréhensions... Un dispositif régional de participation à cette prise en charge devrait être étudié.

Produits / déchets / rôle du consommateur et des associations

Prise en compte de la santé pour une alimentation durable

Pilote : Groupement Qualité Nord - Pas-de-Calais

Il s'agit d'introduire des critères sanitaires dans les démarches de développement durable initiées par des entreprises agroalimentaires, artisans, TPE, PME... afin de permettre aux professionnels régionaux de s'engager en matière d'alimentation durable. L'information des consommateurs pourrait se faire par la mise en place d'un identifiant sur le produit.

Le jardin, objet de promotion de la santé

Pilotes : associations, APPA, ...

Dans une région où dominent les maisons individuelles, le jardin peut représenter un moyen de promotion du développement durable :

- le jardin : élément de promotion de la biodiversité avec des critères sanitaires pour éviter la plantation de plantes exogènes ou allergisantes,
- le jardin, redécouverte de l'importance de la météorologie et du rythme du climat,
- le jardin, pièce supplémentaire du logement, lieu de loisir, de convivialité et de pratiques sportives,
- le jardin, promotion de méthodes culturelles douces en évitant l'utilisation de biocides et pesticides. Les jardiniers urbains peuvent contribuer à la promotion de ces pratiques culturelles alternatives,
- le jardin et la gestion des déchets verts par la promotion de composteurs,
- le jardin une contribution à l'autonomie alimentaire par les circuits court,
- le promotion des jardins partagés (ouvriers) dans les périphéries urbaines.

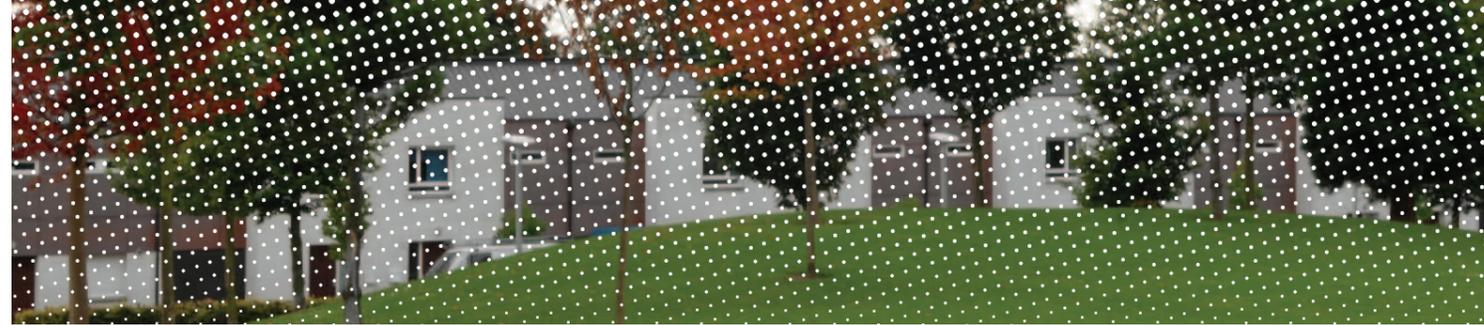
Cette action s'inscrit dans la continuité historique du développement des jardins, lieux de convivialité et compléments de l'habitation en cités.

Améliorer la prise en charge des déchets

Pilotes : Conseil régional, collectivités

Il s'agit :

- de généraliser le ramassage des déchets verts et organiques. Les déchets verts sont en constante augmentation et leur ramassage évite le brûlage, générateur de particules nocives tant pour le climat que pour la santé humaine,
- d'améliorer la collecte des déchets hospitaliers en



- provenance de l'ensemble des établissements de soin sans oublier les soins effectués à domicile,
- d'améliorer la récupération des déchets spéciaux (amiante, pneus...) et créer des zones de récupération obligatoires... accessibles et gratuites,
- d'améliorer la gestion des déchets liés aux élevages industriels,
- d'améliorer la prise en charge des déchets verts en sensibilisant les habitants de la région à l'utilisation de composteurs par une dotation (prime) pour l'achat d'un appareil.

Inégalités de santé

Les inégalités peuvent relever de plusieurs types : les inégalités générationnelles qui imposent une prise en charge du vieillissement plus développée, des inégalités liées au développement de la précarité qui imposent un accès aux aménités et aux soins plus justes, des inégalités territoriales qui doivent générer une plus juste répartition des services.

Cette approche considère que les inégalités environnementales sont celles qui contribuent aux inégalités de santé qui ne recouvrent pas nécessairement l'occurrence de pathologies avérées.

Les inégalités, quand elles sont perçues par les habitants, sont significatives d'un mal être qui ne se traduit peut être pas en termes de pathologies avérées mais qui méritent considération. Les installations recevant les déchets sont les plus touchées par ce type de mal être.

La présence de réseaux sociaux de proximité (action I-3) se situe dans le cadre d'une prévention qui consiste à accompagner les habitants dans leur démarche de promotion de la santé en mettant à la disposition de tous les services existants dont ils peuvent ignorer l'existence.

Cette orientation rejoint la politique de la ville et l'attention portée aux exclus et aux sans voix tout en encourageant également les mobilisations habitantes qui prennent en charge un problème environnemental émergent.

Généraliser l'aide à la personne et le service à domicile à travers la promotion d'associations à condition qu'elles respectent les engagements de l'employeur et le droit des salariés (horaires et conditions de travail)

Pilotes : Conseils généraux...

Le vieillissement de la population et l'extension de la précarité imposent une prise en charge plus développée et performante.

Promouvoir l'accès pour tous à des circuits alimentaires courts et à une alimentation plus saine

À la fois par le développement de l'information sur l'alimentation et par une vigilance sur l'accessibilité des produits sains, il s'agit de veiller à ce que toute

la population puisse bénéficier d'une alimentation de qualité.

Préciser et réviser les bases de données (BASIAS et BASOL)

Pilotes : BRGM, DREAL, ...

La précision de ces bases de données est essentielle pour pouvoir élaborer des projets d'aménagement en fonction de la qualité des sols. Ces données devraient permettre de déterminer les zones prioritaires de surexposition. D'autre part, elles permettraient de recouper les sites BASIAS avec les établissements sensibles (écoles, crèches, établissements de soins, maisons de retraite, ...) et de définir des priorités, voire d'étudier la possibilité de mettre en place des servitudes d'utilité publique.

Établir localement les risques sanitaires liés à des zones de surexposition

Pilotes : ARS, DREAL, AASQA, associations...

En utilisant une approche de type « étude d'impact », il est possible d'évaluer les risques dans des zones de surexposition aux nuisances (bruits, odeurs...) et aux pollutions comme dans les zones portuaires, autour de concentrations industrielles, de voies de transport routier, ferroviaire...

Parallèlement, il importe de développer les mesures de pollutions de proximité par rapport aux pollutions de fond afin de mieux prendre en compte les risques spécifiques des populations surexposées. Il serait également nécessaire de mettre en place des indicateurs de bio-surveillance environnementale et humaine pour mieux établir les risques.

Développer l'ingénierie sociale

Pilotes : DREAL, ARS, associations...

Cette proposition concerne les procédures à mettre en œuvre pour l'implantation de nouvelles infrastructures mais aussi pour accompagner les mobilisations émergentes constituées à partir d'une nuisance environnementale (bruit, odeur, pollution, ...). Pour l'implantation de futures infrastructures, les ingénieries sociale et sanitaire sont nécessaires lors de l'évaluation des impacts pour dépasser les limites de l'ERS telles qu'elles existent actuellement (nombreuses incertitudes, non prise en compte de la synergie des polluants, différence entre le risque avéré et le risque perçu...). En effet, l'acceptabilité d'un équipement peut être mise en cause même si, d'après l'étude d'impact, les normes sont respectées. Il s'agit d'une approche tournée vers la gouvernance inclusive 1 du risque, qui vise à informer et faire participer au processus de décision (élaboration et choix des options techniques) l'ensemble des populations potentiellement impactées par un projet d'aménagement, une installation potentiellement polluante, la découverte d'un site pollué... Les modalités de l'enquête publique n'intervenant qu'a posteriori pourraient être à revoir selon des expérimentations régionales. Des exemples sont à rechercher dans les pays anglo-saxons qui suivent une toute autre démarche lors de la réalisation de grands projets.

Meilleur accompagnement des populations mobilisées par l'injustice ressentie

Pilotes : DREAL, associations

Cette orientation vise à améliorer le processus de gestion des plaintes. En cas de mobilisation autour d'une nuisance émergente, il s'agit d'accompagner ces mouvements sans nier la pertinence de leur objectif initial.

Sur le même principe que les CLIS mais bien avant leur institutionnalisation, il s'agit d'écouter les craintes des populations et de leur garantir l'accès à des informations claires et pertinentes

Mutualisation des expertises et des « bonnes pratiques »

Pilote : Conseil régional

Il s'agit, par une meilleure répartition de l'expertise, de compenser les inégalités territoriales en diffusant, par l'intermédiaire du Conseil régional, l'expertise et les bonnes pratiques élaborées dans des agglomérations mieux dotées. Le récent rapport sur la précarité énergétique a montré combien cet handicap est surtout repéré dans l'habitat vétuste des zones rurales.

Cette action correspond à la demande des collectivités locales consistant à mettre en commun les outils et les expériences effectuées de manière à les valider. Cette instance de concertation pourrait également permettre de mettre en commun des expérimentations et de tester la pertinence des outils utilisés.

Il s'agirait par exemple, d'encourager les collectivités à former les agents aux « bonnes pratiques » du jardinage. Action qui pourrait également avoir un but pédagogique et servir à encourager les habitants à utiliser les produits respectueux de l'environnement. Par exemple, l'action de LMCU concernant l'amélioration durable de l'habitat ayant pour cible les ménages installés dans des communes rurales et touchés par la précarité énergétique pourrait être reprise par le Conseil régional et l'ADEME pour être étendue à l'ensemble des communes de la région susceptibles d'être touchées par la précarité énergétique.

On peut imaginer également la mise en œuvre de journées d'échanges servant à la fois de formation et de lieu de diffusion de l'information.

Pour des pratiques urbaines plus respectueuses de l'environnement et accessibles à tous

Pilotes : ARS, ATMO, DREAL

- Comment promouvoir la santé dans une ville dense ? Pour des raisons énergétiques, les constructions sont de plus en plus denses. Il s'agit de veiller à ce qu'elles n'engendrent pas des nuisances sonores de proximité. Or, pour l'instant ce sont les nuisances qui perturbent le plus les français. Il s'agit également de faire la promotion, au sein de ces zones denses, de jardins partagés (action II-3).
- Comment éclairer les décideurs dans la

réalisation des PLU ? Dans la localisation d'activités, d'infrastructures polluantes ou, au contraire d'éco-zones recherchant des lieux calmes avec de basses émissions. Comment promouvoir les zones de basses émissions sans reporter les pollutions en périphérie ?

- Comment élaborer des éco-quartiers sans reproduire les inconvénients du « zoning urbain » et éviter de faire la promotion de quartiers ségrégatifs en réservant la qualité de l'habitat à ceux qui auraient les moyens d'y accéder.

Formation et information

Cette question a été abordée à plusieurs reprises au cours des propositions précédentes.

wiki santé-environnement

Pilote : Conseil régional

Un outil vivant destiné à capitaliser l'état des connaissances sur le sujet sous une forme très évolutive et participative.

Organisation de concours

Pilotes : Conseil régional, ville de Lille

Lancer un concours sur les bâtiments HQE exemplaires.

Organiser les « mercredis » environnement-santé

Pilotes : Conseil régional, associations...

Cycle de conférences et de journées techniques qui seraient destinées aux professionnels, au grand public et aux élus.

Les sujets abordés pourraient être :

- la « qualité sanitaire des bâtiments » pour les architectes et les professionnels du bâtiment en complément des actions déjà mises en œuvre par la région (journées techniques),
- les pesticides et la santé, les dangers du bricolage, la consommation, l'alimentation et les produits (information);
- la sensibilisation des élus à la qualité sanitaire des bâtiments.

Des actions d'information sur les marchés

Pilotes : associations

Distribution de plaquettes, informations à la demande...





Négociations avec les grandes surfaces du bricolage et du jardinage pour faire la promotion de produits inoffensifs et supprimer les produits dangereux tout en encourageant la diffusion des bonnes pratiques

Pilotes : CRAM, Conseil régional, CCI

Mise en place de labels

Pilotes : DREAL, ADEME...

Des labels « éco-ports » pourraient être développés pour promouvoir les bonnes pratiques environnementales par rapport aux pollutions hydriques et atmosphériques, au bruit...

Recherche

L'objectif de ce dernier thème serait double : il consisterait à introduire le thème environnement-santé dans la politique de recherche de la région en partenariat avec l'État. Il s'agirait également de solliciter le potentiel régional de recherche pour élaborer des outils concernant les possibilités d'évaluation des mesures préventives.

Le bilan du PRASE, du PRQA et du PRSE 1

Pilotes : Conseil régional, ARS

Les actions, dans le domaine de l'environnement, pour être efficaces dans une société aussi mouvante que la nôtre, doivent être flexibles et enrichies par les expériences précédentes. Pour évaluer l'amélioration de l'environnement, il est nécessaire de disposer d'un bilan des actions, nombreuses, menées auparavant dans la région. En effet, la prévention n'agit efficacement que sur des segments de population bien définis. Il est nécessaire de connaître les caractéristiques des populations qui sont censées avoir bénéficié des actions précédentes pour procéder à une évaluation et à un « retour d'expérience ».

Réflexion sur les indicateurs d'évaluation des mesures prises dans le domaine de la prévention

La santé environnementale, champ d'investigation émergent, relève largement de la prévention. Il s'agit de trouver les leviers pertinents qui, en agissant sur l'environnement, permettront d'améliorer la qualité de vie et le bien être des habitants. Comment élaborer les outils nécessaires pour mener à bien une évaluation pertinente des actions proposées ?

Le bénéfice des actions présentées s'évalue souvent plus en termes de bien être et de qualité de vie qu'en nombre de pathologies évitées. Certes, les psychologues, voire même les médecins, ont mis au point des échelles de qualité de vie mais leur

construction, très simplificatrice, mériterait d'être testée eu égard aux besoins en termes de prévention.

Le suivi du PRSE devrait être accompagné régulièrement d'enquêtes de perception effectuées sur des populations ciblées. Des focus groups, constitués selon un protocole standardisé, pourraient également être régulièrement organisés.

Inventaire des études menées au niveau régional dans le domaine environnement-santé

Pilotes : APPA, ORS

Ressource à mettre à disposition du public sur un site du Conseil régional

La question de la pertinence d'un baromètre santé/environnement régional reste posée et demande une négociation avec l'INPES

Pilote : Conseil régional

Évaluation des rejets de résidus médicamenteux par les établissements de soins

Pilotes : ARS, DREAL, AFSSAPS, PNSE2

Certains rejets médicamenteux sont particulièrement préoccupants, notamment les anticancéreux, les dérivés hormonaux et les antibiotiques. Notre région comporte de fortes concentrations hospitalières, en particulier dans la région lilloise. Une étude devrait être développée pour évaluer les dangers et les risques pour l'environnement et la santé.

Évaluation des risques pour l'homme liés aux rejets dans l'environnement de substances dangereuses et à leur transfert dans les chaînes alimentaires

Pilotes : ARS, ADEME, Conseil régional...

L'évaluation des risques nécessite de prendre en compte l'ensemble des données relatives aux apports de substances toxiques pour l'homme, y compris par le biais des concentrations dans les chaînes alimentaires. Il serait utile que, dans une région à la fois agricole et industrielle, se développe un pôle de compétence en recherche sur les risques sanitaires liés à l'utilisation des produits chimiques utilisés en agriculture ou rejetés dans l'environnement par les activités industrielles.



Liste des participants

Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre Dunkerque
Agence de l'eau Artois Picardie
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
Aprobio
Arcelor Mittal
Assistance à domicile aux insuffisants respiratoires
Association «Les amis de la Terres»
Association citoyenneté 2000
Association de défense de l'environnement du Calaisis
Association de défense de l'environnement du littoral Flandres Artois
Association de santé au travail de l'arrondissement de Valenciennes
Association environnement développement alternatif
Association force ouvrière des consommateurs Nord
Association pour la prévention de la pollution atmosphérique
Association prévention Artois
Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail
Association santé environnement des rives de l'Aa
Association santé travail 62-59
ATMO Nord - Pas-de-Calais
CARSAT Nord Picardie
Cellule inter-régionale d'épidémiologie
Centre d'études techniques de l'Équipement Nord Picardie
Centre hospitalier de Roubaix
Centre hospitalier de Tourcoing
Centre hospitalier de Valenciennes
CFE-CGC
Chambre d'agriculture du Nord
Chambre de commerce et d'industrie Boulogne Côte d'Opale
Chlorophylle environnement
Comité départemental des associations familiales laïques du Pas-de-Calais
Comité Hainaut Cambrésis de l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires
Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole
Communauté urbaine d'Arras
Communauté urbaine de Dunkerque
Confédération générale des petites et moyennes entreprises Nord
Confédération nationale du logement Nord
Conseil général du Nord
Conseil général du Pas-de-Calais
Consommation logement et cadre de vie
EGL - Gazonor
Faculté des sciences biologiques et pharmaceutiques
Française de mécanique
Grand port maritime de Dunkerque

Groupe «association hospitalière Nord Artois clinique»
Groupement qualité Nord - Pas-de-Calais
Institut de santé au travail du Nord de la France
Institut Pasteur de Lille
Institut supérieur d'agriculture
Lille métropole communauté urbaine
Maison de l'environnement de Dunkerque
Maison de la recherche en environnement industriel de Dunkerque
Maison de promotion de la santé
Ministère de l'écologie, du développement durable, du transport et du logement (CGEDD - MIGT1)
MEDEF Côte d'Opale
Mouvement national de lutte pour l'environnement Nord - Pas-de-Calais
Mutualité française Nord - Pas-de-Calais
Mutualité sociale agricole 59 - 62
Mutuelle générale de l'Education nationale
Mutuelle radiance Nord - Pas-de-Calais
Nord écologie conseil
Nord et vie
Nord nature environnement
PACT du Douaisis
Pôle d'excellence argoalimentaire
Pôle de compétitivité Aquimer
Pôle de compétitivité nutrition santé longévité
Pôle emploi Saint Martin / Boulogne
Pôle santé travail métropole Nord
Polyclinique d'Hénin-Beaumont
Santé en action
SAV
SPPPI Artois
SPPPI Hainaut
SPPPI Littoral
UFC que choisir
Union régionale des associations familiales
Union régionale UNSA Nord - Pas-de-Calais
Université du droit et de la santé de Lille - Faculté de médecine
Université du littoral Côte d'Opale
Ville de Dunkerque
Ville de Grande Synthe
Ville de Gravelines
Ville de Lapugnoy
Ville de Sallaumines
Ville de Verquin
Ville de Villeneuve d'Ascq

Lexique

ADEME : Agence régionale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ADIL : Association départementale d'information locale

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

ANAH : Association nationale pour l'amélioration de l'habitat

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire

APPA : Association pour la prévention de la pollution atmosphérique

Aprobio : Association pour la promotion de l'agriculture biologique

ARACT : Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail

ARS : Agence régionale de santé

ATMO : Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA)

BASIAS : Base de données des anciens sites et sols industriels et activités de service

BASOL : Base de données sur les sites et sols pollués

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

C2DS : Comité pour le développement durable en santé

CAF : Caisse d'allocations familiales

CAPEB : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CCI : Chambre de commerce et de l'industrie

CERDD : Centre ressource du développement durable

CETE : Centre d'études techniques de l'Équipement

CIRE : Cellule inter-régionale d'épidémiologie

CIVAR : Centre d'information pour la valorisation de l'agriculture et de la ruralité

CLCV : Consommation logement et cadre de vie

CMEI : Conseiller médical en environnement intérieur

CPER : Contrat de plan Etat-Région

CRAM : Caisse régionale d'assurance maladie

CRSA : Conférence régionale de la santé et de l'autonomie

CRSE : Conférence régionale santé environnement

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

ENRx : Espaces naturels régionaux

EPF : Établissement public foncier

FFB : Fédération française du bâtiment

GABNOR : Groupement des agriculteurs biologiques du Nord – Pas-de-Calais

GRSP : Groupement régional de santé publique

InVS : Institut de veille sanitaire

ISTNF : Institut santé-travail Nord France

LAURE : Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONG : Organisation non gouvernementale

OPPBTP : Office professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

PACT : Mouvement pour l'amélioration de l'habitat

PDLHI : Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne

PDU : Plan de déplacement urbain

PLH : Plan local d'habitat

PNSE1 : premier Plan national santé environnement pour la période 2004 – 2008

PNSE2 : deuxième Plan national santé environnement pour la période 2009 – 2013

PPA : Plan de protection de l'atmosphère

PPBE : Plan de prévention du bruit dans l'environnement

PPIGE : Plate-forme publique de l'information géographique

PRASE : Plan régional d'action en santé environnement

PRQA : Plan régional de la qualité de l'air

PRS : Projet régional de santé

PRSE1 : premier Plan régional santé environnement

PRSE2 : deuxième Plan régional santé environnement

PRSP : Plan régional de santé publique

PRST2 : deuxième Plan régional santé au travail

PST2 : deuxième Plan santé au travail pour la période 2010 – 2014

SCHS : Service communal d'hygiène et de santé

SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales (préfecture de région)

SPPPI : Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles

SRCAE : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie

VNF : Voies navigables de France

Directeur de publication : Dominique Bur, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais

Rédaction :

Conception graphique : DREAL / service communication / Ségolène Goubet

Impression :

N° ISSN : en cours d'attribution

Crédits photos :

Couverture : Laurent Mignaux/MEDDTL, Ségolène Goubet-DREAL - **Pages 5 - 6 - 9 - 11** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **page 16** : www.photo-libre.fr - **page 17** : Samuel Montigaud/MEDDTL, www.photo-libre.fr - **Pages 18 - 19** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 20** : Laurent Mignaux/MEDDTL - Arnaud Buissou/MEDDTL - **Page 22** : www.photo-libre.fr - **page 23** : Bernard Suard/MEDDTL, Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 24** : Arnaud Buissou/MEDDTL - **Page 25** : Arnaud Buissou/MEDDTL, Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 26** : ARS/pôle habitat santé - **Page 28** : ATMO - **page 29** : ATMO, Laboratoire d'allergologie de Strasbourg - **Page 30** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 31** : Arnaud Buissou/MEDDTL, Ségolène Goubet/DREAL - **Pages 32 - 33** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 34** : Arnaud Buissou/MEDDTL - **Page 35** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 36** : François Mathieu - **Page 38** : EPF - **Page 39** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 40** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 41** : Laurent Mignaux/MEDDTL, extraction base de données BASOL - **Page 42** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **page 43** : Laurent Mignaux/MEDDTL, Ségolène Goubet/DREAL - **Pages 44** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 45** : Laurent Mignaux/MEDDTL, Bernard Suard/MEDDTL, www.photo-libre.fr - **Pages 46** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **Pages 50 - 51** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **Pages 54 - 55** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 56** : Bernard Suard/MEDDTL, François Mathieu, Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 57** : Arnaud Buissou/MEDDTL, Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 58** : www.photo-libre.fr - page 59 : Michel Petit/DREAL - Ségolène Goubet/DREAL

